

4.4. LE SECTEUR AGRICOLE

Selon l'Agreste 2020, la commune de Sorgues dispose d'une spécialisation agricole en production de fruits.

L'agriculture sur la commune est en forte diminution entre 2010 et 2020, phénomène déjà entamé depuis 1988 :

- Le nombre d'exploitations agricoles a considérablement diminué passant de 73 à 18 entre 1988 et 2020 ;
- Alors que la surface agricole utile (SAU) avait jusqu'alors stagné, celle-ci est passée de 1151 à 394 hectares ;

Sur la durée, ces données indiquent une déprise agricole progressive, bien qu'il y eût une stagnation entre 2000 et 2010 (mis à part le nombre d'animaux présents en cheptel ayant été divisé par plus que 2).

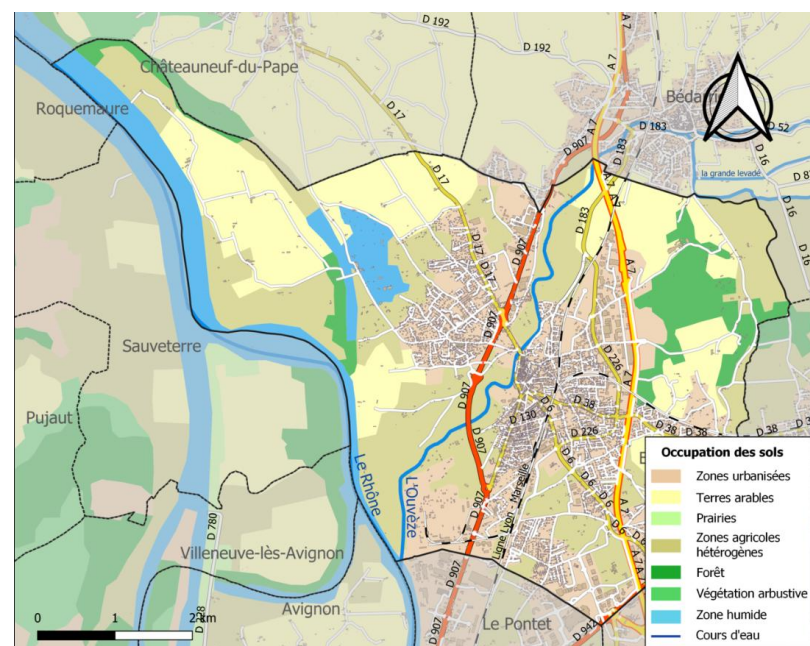
Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations a diminué de 53%, passant de 38 à 18. Pour la SAU, celle-ci a été divisée par 3 environ, passant de 1151 à 394. Outre un réel phénomène de déprise agricole, de tels écarts peuvent aussi relever de potentielles erreurs statistiques provenant des exploitants eux-mêmes, chargés d'effectuer leur déclaration d'exploitation. Dans tous les cas, la commune doit agir en faveur du secteur agricole, notamment par la préservation des terres existantes et avec potentiel.

	1988	2000	2010	2020
Nombre d'exploitations	73	40	38	18
SAU totale en ha	1147	1262	1151	394
Cheptel	205	76	32	/

Zoom sur l'occupation du sol en 2019

En 2019, les territoires agricoles de Sorgues représentent 1 334 ha, soit 40% de la superficie communale. Ce chiffre est plus élevé que les 36% de 2013, issus des données du SCoT bassin de vie d'Avignon.

Les cultures les plus représentées sont les terres arables et prairies (700 ha) et la viticulture (542 ha). Ensuite vient l'arboriculture pour 81 ha (dont 9 hectares pour les oliviers). Plus précisément, les activités dominantes concernent les grandes cultures, la viticulture et le maraîchage.



Corrine land cover, 2019

Ces données sont très différentes de celles de l'Agreste 2020. Ceci peut s'expliquer par le fait que certaines parcelles agricoles recensées par Data Sud ne correspondent pas à des parcelles exploitées.

L'agriculture demeure donc une activité importante pour l'économie communale, mais également pour l'équilibre et la richesse des paysages ou encore pour la limitation des risques naturels prévisibles tels que les incendies. La maîtrise de ces espaces pour assurer leur développement est un objectif devant persister à l'échelle de la commune.

Zoom sur les Appellations d'Origine Contrôlée

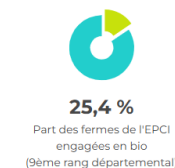
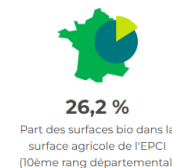
L'appellation d'origine contrôlée (AOC) est un signe français qui désigne un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique. Elle est l'expression d'un lien intime entre le produit et son terroir. La commune de Sorgues est couverte par 4 périmètres AOC :

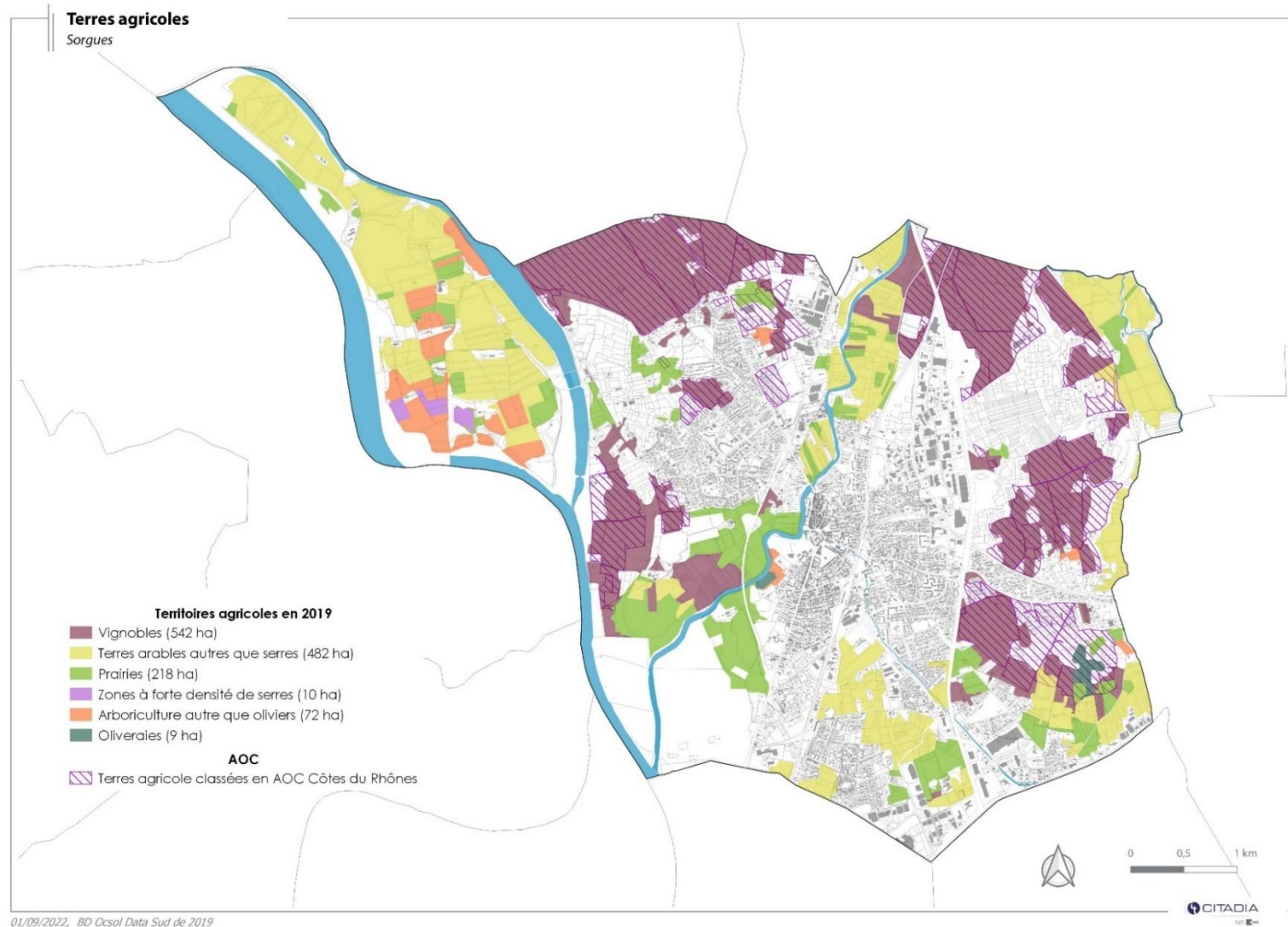
- Côtes du Rhône
- Côtes du Rhône Villages
- Châteauneuf du Pape
- Huile d'olive de Provence

A noter qu'il existe également sur le territoire communal d'autres modes de valorisation de la production agricole (IGP ou Agriculture Bio).

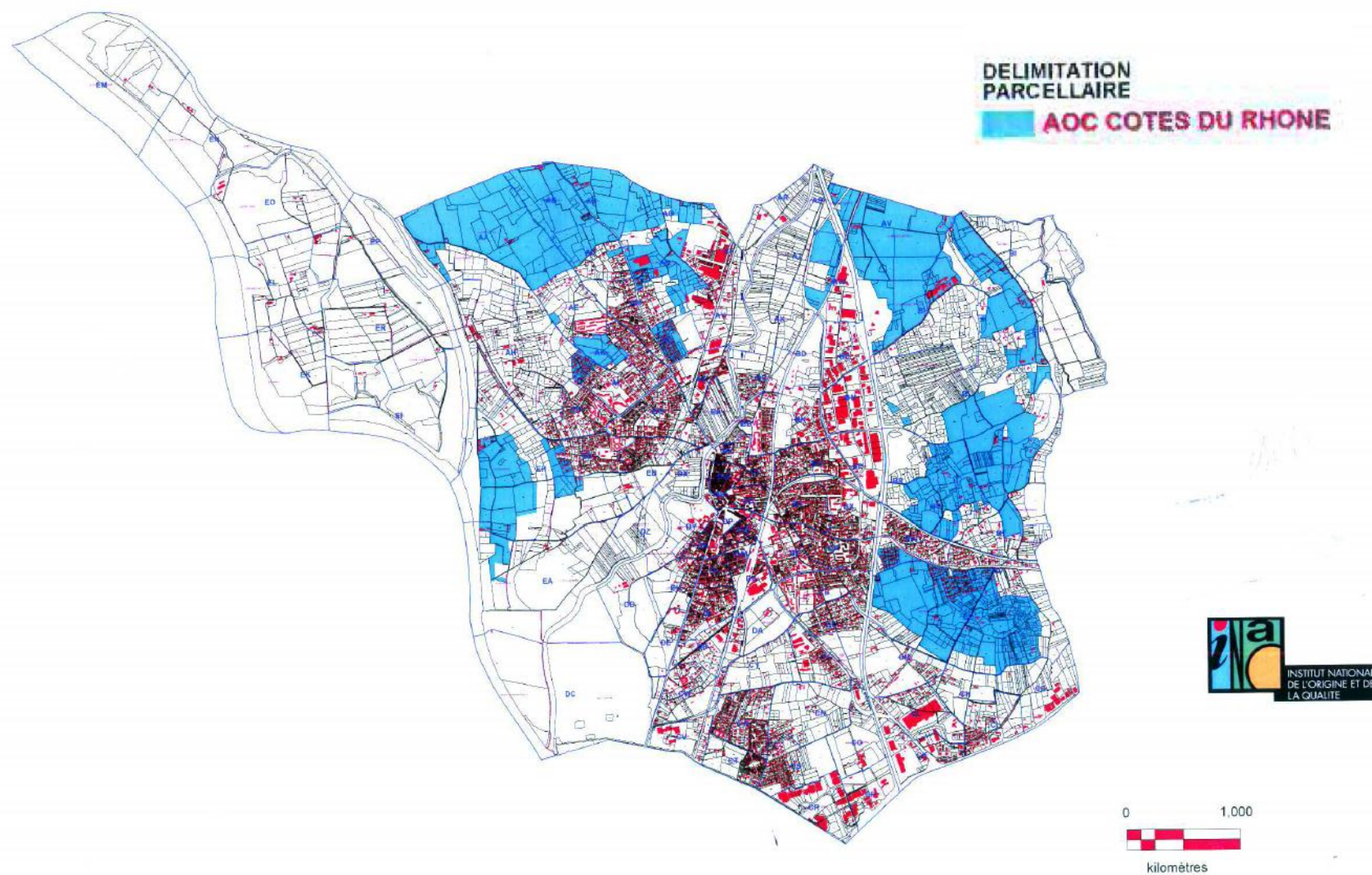
Selon l'agence Bio, la commune de Sorgues compte 225 ha de surface certifiée bio et en conversion (pour 47 ha), soit une baisse de 7 ha par rapport à l'année 2022. Il s'agit principalement de vignes, fruits et légumes. 10 producteurs sont recensés en 2023.

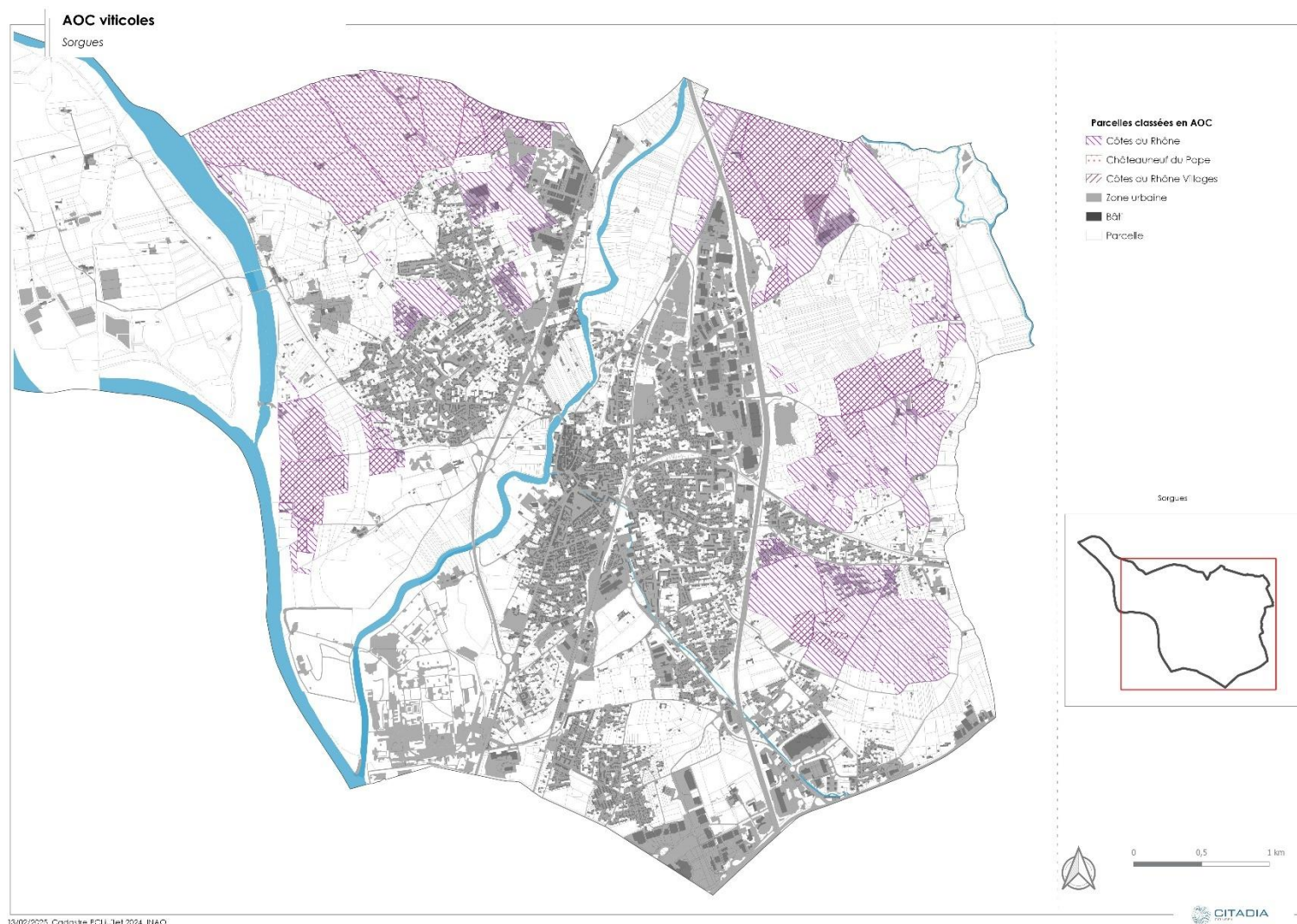
A l'échelle de la CA Sorgues du Comtat, l'Agence Bio fait remonter les chiffres suivants :





Carte des terres agricoles classées en AOC Côtes du Rhône - Sources : INAO/DGFIP





Carte des terres agricoles classées en AOC viticoles - Sources : INAO/DGFIP

4.5. LES ACTIVITES TOURISTIQUES

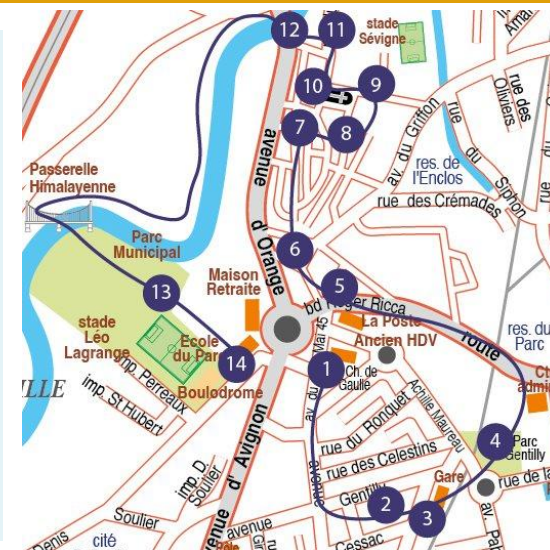
Sorgues est une commune qui possède sur son territoire plusieurs atouts favorisant l'activité touristique.

4.5.1. LA DECOUVERTE DU PATRIMOINE

D'une part, la ville est dotée de nombreux édifices et vestiges révélateurs de la richesse patrimoniale de la commune. Entre châteaux, maisons historiques, monuments, monastères, chapelles et ponts, l'histoire de la commune a été marquée par l'héritage gallo-romain, par les seigneurs, par la papauté d'Avignon. La période contemporaine de Sorgues a aussi connu le Train Fantôme, prisonniers de la Shoah libérés par des résistants en août 1944. La ville de Sorgues propose aux visiteurs de découvrir les divers visages de son histoire à travers un parcours du patrimoine. Les 14 étapes de ce voyage à travers le temps sont parsemés de panneaux d'informations pour s'approprier l'histoire du lieu. Une liste exhaustive du patrimoine de Sorgues est présente dans l'Etat Initial de l'Environnement.

UN PARCOURS EN 14 ÉTAPES

1. L'hôtel de ville
2. Le jumelage Sorgues - Wettenberg
3. Le train fantôme et la gare de Sorgues
4. Le château Gentilly
5. Les roues à aubes
6. Le séjour de Braque et Picasso
7. L'atelier monétaire
8. L'église romane (dite Saint Sixte)
9. Les jardins du palais papal
10. L'église du Plan de la Tour (dite de la Transfiguration)
11. Le palais papal
12. Le pont de Sorgues
13. L'art des jardins (parc municipal par la Passerelle Himalayenne)
14. Le château Saint Hubert



Parcours du patrimoine, site de la ville

4.5.2. LA DECOUVERTE DE LA NATURE

Sorgues a conservé une part importante de nature propice au maintien de la biodiversité et aux visites. C'est le cas notamment de l'île de l'Oiselay qui est le principal îlot de verdure sorguais. Il allie randonnée et préservation de la biodiversité, notamment à l'aide de sentiers de découverte, écologiques et cyclistes. Les rives de l'Ouvèze sont aussi propices à la promenade piétonne et cycliste sur un tronçon d'environ 1 km. Les environs forestiers sont aussi favorables aux randonneurs et promeneurs avec l'ancien Oppidum Mourre de Sève et la Montagnette.

Toutefois, la fréquentation touristique peut également avoir des limites. En effet, une surfréquentation implique d'être d'autant plus attentif à la sécurité et au respect de l'environnement près des milieux aquatiques. En plus de prévenir les conduites à risques, des actions de sensibilisation

concernant la dégradation des milieux sont nécessaires, tout particulièrement près des milieux aquatiques.

4.5.3. LES CAPACITES D'ACCUEIL

Sorgues a une capacité d'accueil des visiteurs plutôt satisfaisante mais qui pourrait être améliorée. Selon l'INSEE, la commune possédait sur son territoire, au 1^{er} janvier 2023, 2 hôtels rassemblant 163 chambres au total. La commune est dotée aussi d'un camping comptant 50 emplacements. L'offre est complétée par un village vacances/maison familiale avec 40 lits. De même, l'offre Airbnb dépasse une centaine de logements en location.

Les principales caractéristiques de l'activité économique de la commune s'avèrent être :

- Une légère diminution des actifs ayant un emploi (61,6%), et un taux de chômage plus important (17,8%) que pour la CASC (14,7%) et le département (16,2%) ;
- Un indice de concentration d'emploi élevé (118), à mobiliser pour fournir de l'emploi à la population locale ;
- D'importants flux domicile travail entrants et sortants ;
- Une économie majoritairement tertiaire avec une forte présence de l'industrie ;
- Un espace d'activités économiques performant, avec un potentiel de développement ;
- Un secteur agricole présent mais en déprise.

Au regard de ces constats, la question des déplacements est incontournable. En effet, l'importance des échanges pendulaires pèse sur les axes de communication - essentiellement la RD 907 et sa déviation ainsi que la RD 942.

La réduction du volume des déplacements, à une échelle intercommunale dépend du rééquilibrage entre :

- L'offre de services en transports collectifs adaptée au rythme des actifs (horaires, fréquences, destinations...) ;
- Le niveau des emplois proposés et le niveau de qualification des habitants, en diversifiant le tissu économique ;
- L'habitat et l'emploi, en proposant des logements adaptés au profil des actifs, et des logements intermédiaires pour les jeunes ménages.

Une éventuelle amplification du développement économique de la commune devra cependant supposer une préservation des terres encore disponibles, vierges de toute urbanisation, en incitant à l'optimisation et la gestion raisonnée de l'espace dans le cadre de projets d'opérations d'aménagement.

Dans ce contexte, le PLU doit privilégier l'ouverture à l'urbanisation des surfaces situées dans la continuité des zones bâties existantes.

L'extension de la ville par la création ou le renforcement des zones d'activités devra se réaliser, en cohérence avec la qualité urbaine et paysagère recherchée.

La zone d'activité de la Malautière, située en entrée de ville, constitue un enjeu important en matière de développement économique dans la commune.

5. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

5.1. RESEAU VIAIRE

Le réseau viaire illustre deux aspects fondamentaux du territoire communal de Sorgues.

D'une part, ce réseau révèle l'appartenance de la commune au couloir rhodanien. Les grands axes structurants que sont l'A7 et la RD907 adoptent une trajectoire qui longe le fleuve du Rhône et traversent le territoire communal selon une direction Nord-Sud.

D'autre part, Sorgues est une ville de plaine alimentée localement par un réseau viaire de forme étoilée, fruit d'une organisation traditionnelle et permettant de relier le centre historique de la ville à l'ensemble de son territoire rural.

De la même façon, les voies départementales structurent l'organisation étoilée du réseau viaire et permettent les relations de Sorgues avec les villes et villages de proximité :

- RD17 : route de Châteauneuf-du-Pape ;
- RD183 : route de Bédarrides ;
- Route d'Entraigues (voie communale) ;
- Route de Vedène (voie communale).

5.1.1. L'ACCESSIBILITE SUPRA-COMMUNALE

Située à proximité immédiate d'Avignon, la commune de Sorgues constitue un point de liaison entre le réseau de transport de l'arc méditerranéen et le reste du territoire national, voire européen.

La commune dispose de grandes infrastructures routières qui favorisent son accessibilité à l'échelle départementale, régionale et, par là même, nationale. Ces infrastructures traversantes marquent toutefois une rupture physique à laquelle d'ajoute une destruction partielle du fonctionnement du territoire devant être prise en compte.

Parmi ces infrastructures, l'autoroute A7 et la ligne TER Avignon-Valence-Lyon facilitent la connexion de Sorgues à ses environs.

Ceci est complété par un maillage de voiries primaires au niveau local - à savoir les principales routes nationales et départementales - qui prend toute son importance dans le développement urbain et périurbain de l'agglomération avignonnaise. Le maillage serré de ces voies de liaison assure la possibilité d'une bonne desserte à la commune de Sorgues.

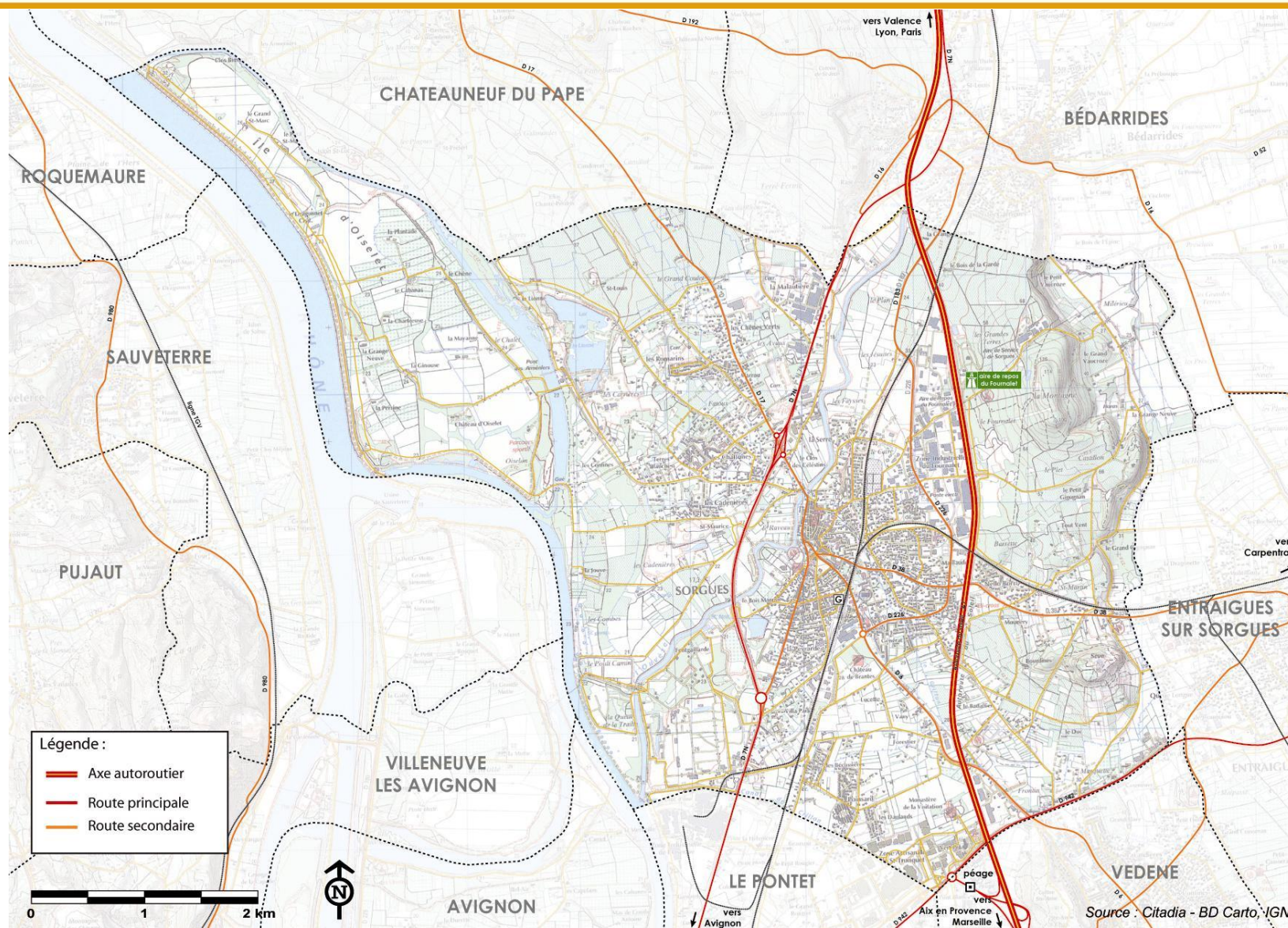
De par sa proximité immédiate avec la commune-centre de Vaucluse, la commune de Sorgues dispose d'une bonne connexion avec Avignon :

- De Sorgues vers Avignon : il s'agit principalement de navettes domicile-travail, de déplacements pour les loisirs et les achats...
- D'Avignon vers Sorgues : il s'agit principalement de déplacements quotidiens pour des emplois et pour la fréquentation de la zone commerciale Avignon Nord.

L'appartenance de la commune de Sorgues à l'agglomération avignonnaise induit une pression relativement forte sur l'extension des zones d'habitat, en grande partie de type pavillonnaire. Dans ces secteurs plus ou moins éloignés des centres-villes des communes de Sorgues ou d'Avignon et disposant d'une desserte en transports en commun pas toujours performante, les migrations domicile-travail sont majoritairement effectuées (90,0%) via des navettes quotidiennes en véhicule particulier

Force est de souligner que des dysfonctionnements du réseau viaire nuisent à la fluidité des circulations mais aussi à la qualité de vie des habitants et riverains. La traversée de zones d'habitat par des véhicules poids-lourds, les coupures imposées par l'autoroute et la voie ferrée sont autant de contraintes devant trouver leur solution dans le réaménagement concerté du système de transport ainsi que dans une réflexion urbanistique adaptée.

De plus, l'optimisation de l'usage des grandes infrastructures routières pose quelques problèmes de mise en accessibilité. Bien que l'échangeur Avignon-Nord soit situé au Sud de son territoire, Sorgues n'a pas tiré parti de ce point d'échanges pour assurer une pénétration directe de son territoire depuis l'autoroute. Cette sortie se fait à l'intersection de la RD 942 renvoyant les échanges avec Sorgues, via cette RD, soit en direction d'Avignon, soit en direction de Carpentras. Un manque de lisibilité dans la direction à prendre pour accéder à la commune se fait donc ressentir à cet endroit. L'ensemble de la commune est de fait mal reliée à l'autoroute qui la traverse. L'amélioration de l'accessibilité de Sorgues via l'A7 se fait donc ressentir plutôt à une échelle supra-communale - c'est-à-dire départementale, régionale ou encore nationale - qu'à celle strictement communale.

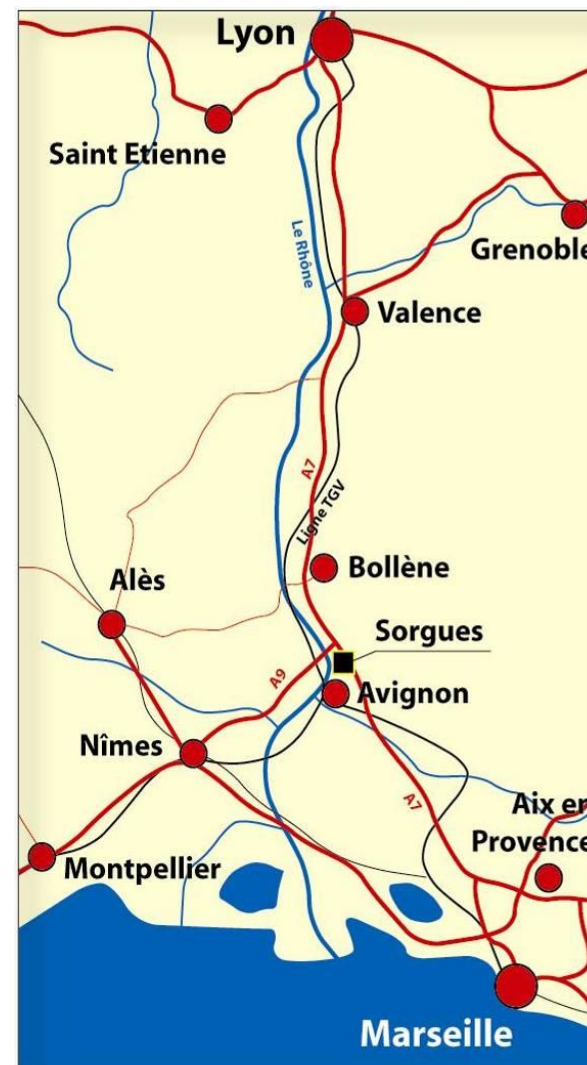


Réseau viaire du territoire communal

5.1.2. LA DESSERTE COMMUNALE

La circulation au sein du territoire communal s'effectue via le réseau de voies départementales structurantes. Dans son ensemble, la lisibilité du réseau s'avère être relativement bonne, le transit inter-quartier s'en trouvant facilité.

Les principaux dysfonctionnements rencontrés se situent au niveau des axes de desserte interne des différents quartiers, en particulier dans les zones d'habitat de type pavillonnaire qui se sont développées selon un processus d'urbanisation aléatoire et sporadique. A leur niveau, la desserte s'organise généralement en impasse, avec des gabarits de voies parfois inadaptés. Seules les opérations d'ensemble, générées par des procédures d'aménagement, détiennent un réseau de desserte interne correct, bien souvent organisé en boucle avec des accès aux îlots regroupés pour diminuer les carrefours au niveau des axes inter-quartiers.



Accessibilité supra-communale de la commune

Des actions peuvent permettre d'améliorer le fonctionnement du territoire de Sorgues, à savoir :

- Relier les différents quartiers entre eux ;
- Éviter le franchissement du centre-ville de Sorgues.

La voie de contournement RD907 a fortement modifié les flux circulatoires et les solutions de desserte de certains quartiers, tels que celui des Chaffunes. En effet, la limite physique de l'Ouvèze, coupant en deux le territoire communal, impacte énormément la qualité de l'accès au secteur des Chaffunes, qui ne se faisait qu'à partir du pont sur l'Ouvèze, zone de convergence de toutes les voies et toutes les relations entre les deux rives.

La circulation routière augmentant de façon proportionnelle avec le déploiement de l'appareil économique, il s'agissait d'apaiser le pôle de vie majeur de la ville, à savoir son centre-ville, vis-à-vis des flux importants et progressivement amplifiés des générateurs de trafics situés aux extrémités Nord et Sud de la ville :

- Au Nord, la zone d'activités de la Malautière et son village Ero se prolongeant jusqu'à la commune de Bédarrides ;
- Au Sud, la zone commerciale Avignon Nord partagée avec la commune du Pontet.

La déviation RD907 a ainsi permis un réinvestissement du centre-ville de Sorgues. Autrefois traversé par un flux circulaire important, incluant un trafic poids lourds, il était partiellement tombé en désuétude, la dégradation et l'abandon du bâti se faisant progressivement au niveau des voies les plus fréquentées.

5.1.3. LE STATIONNEMENT

La commune est composée de nombreux parkings au sein du tissu urbain, ou encore le long des zones d'activités.

Dans le centre-ville et ses alentours nous pouvons comptabiliser principalement les :

- Parking Place Général de Gaulle.
- Parking Place Dis Lero
- Parking Avenue Orange
- Parking Place Saint-Pierre
- Parking Rue des remparts
- Parking Rue de la Levée
- Parking Bouscarles
- Parking du Market Sorgues

Les zones commerciales se composent des :

- Parking de Sainte-Anne
- Parking de La Marquette
- Parking de La Malautière
- Parking de Fournale

En plus des parkings recensés, la commune est occupée par un ensemble de places de stationnement le long des trottoirs particulièrement dans le centre-ville, et bien souvent de part et d'autre de la chaussée.

Malgré ce nombre important de parking et de places, la commune relève un besoin de stationnement supérieur. Pour répondre à cette problématique, la commune mène une politique d'acquisition foncière interventionniste pour permettre aux habitants et aux visiteurs de pouvoir stationner proches des activités et de rationaliser l'espace occupé par les voitures, notamment afin de concevoir un espace favorable aux mobilités douces et également pour améliorer le confort du cœur urbain.

Les parkings représentent également des potentiels de renouvellement afin de répondre aux enjeux climatiques. En effet, les parkings supérieurs à 1500 mètres carrés sont recensés par la cartographie des sites potentiels d'implantation des énergies renouvelables. La commune a été historiquement une étape importante de l'emblématique N7 réputée pour avoir reliée à son apogée Paris jusqu'à Menton en passant le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône notamment. Aujourd'hui, l'organisation du réseau viaire a évolué pour s'adapter aux besoins de voies rapides et de contournement des centres-villes, devenus passages obligatoires pour le trafic dit « de transit » (marchandises, poids lourds etc.).

Cette nouvelle structuration pose plusieurs enjeux.

D'une part, les coupures physiques entraînées par les caractéristiques naturelles et les axes de communication (voie ferrée, route rivière) posent des questions sur l'accessibilité et sur la continuité paysagère au sein du tissu urbain.

D'autre part, le centre-ville a l'opportunité de se renouveler grâce au report du trafic. Néanmoins, le centre fait face à plusieurs problématiques à savoir l'état du bâti, l'état des espaces publics, le manque de stationnement et enfin le stationnement sporadique entraîné par de nombreuses places de parking le long des trottoirs.

Le stationnement est un thème crucial pour réfléchir aux territoires de demain. En effet, il est à la fois nécessaire à la vie économique d'une commune, mais il est aussi l'un des supports à l'utilisation des véhicules individuels. Tendre vers un équilibre entre les impératifs économiques et écologiques représente un enjeu.

Un des potentiels d'évolution du stationnement est prévu par la loi Climat et Résilience de 2021 renforcée par la récente loi du 10 mars 2023 qui accroît la planification territoriale de production énergétique renouvelable. Les collectivités sont invitées à réfléchir sur le déploiement local des ENR à travers un nouvel outil : les zones d'accélération.

Les parkings suffisamment importants en surface représentent des opportunités de production d'énergies renouvelables via la mise en place d'ombrières photovoltaïques par exemple

.

5.2. TRANSPORTS COLLECTIFS

5.2.1. LE RESEAU BUS

Depuis la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, la compétence mobilité est détenue par la Communauté d'agglomération des Sorgues et du Comtat. Celle-ci est désormais responsable pour organiser les transports publics de personnes, les cheminements à pied ou à vélo, les espaces de covoiturage, les aides individuelles à la mobilité pour les personnes en situation de handicap physique ou économique.

Le réseau de bus de Sorgues dispose de quatre lignes de transports principales desservant le périmètre intra communal :

- La ligne 1 - F. Mistral-Clinique traverse la commune du nord au sud, en passant par le centre-ville, la gare et la ZA du Tronquet - 11 bus par jour du lundi au samedi ;
- La ligne 2 - Poincard - Pont de l'Ouvèze dessert l'ouest de la commune - 8 bus par jour du lundi au samedi ;
- La ligne 3 - Stade Badaffier - Gare SNCF - 5 bus par jour du lundi au samedi ;
- La ligne 4 F. Mistral - Poincard - 4 bus par jour les dimanches et jours fériés.

De plus, une navette en Transport à la demande (Tàd) pour le centre-ville, à destination des sorguais de plus de 65 ans et habitant les quartiers non-desservis par le réseau Sorg'en bus, circule tous les mardis et jeudis de 9h30 à 12h et de 14h à 16h (retour au domicile à 16h maximum). La navette est accessible uniquement sur réservation, à réaliser au plus tard une demi-journée avant le trajet.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, deux lignes complémentaires permettant de favoriser les dessertes durant la semaine sont effectives :

- Le service B : F. Mistral/Monastère-Clinique
- Le service C : Desserte du collège Diderot



La commune de Sorgues est ainsi desservie par deux lignes régulières du réseau de transport ZOU de la région PACA :

- **Ligne 2 Avignon-Orange** : au total sont effectués 20 allers-retours quotidiens (la desserte se faisant au niveau des avenues d'Orange et d'Avignon) ;
- **Ligne 23 Orange-Sorgues par Châteauneuf-du-Pape** entre 7 et 9 allers-retours quotidiens ;

La Région PACA est également l'autorité organisatrice des transports scolaires (réseau ZOU !). La plupart des enfants scolarisés se rendent à leurs établissements respectifs à l'aide de ces services spéciaux permettant de parcourir de longues distances sans changement de cars et de bénéficier d'une desserte directe.

Les lignes régulières sont ainsi renforcées par des services spéciaux scolaires desservant principalement les lycées d'Avignon et le lycée professionnel de la commune, néanmoins peu fréquentées par les jeunes Sorguais.

De manière générale, les établissements scolaires d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon, d'Orange et de Vedène sont reliés à Sorgues. La plupart des lycéens se rendent à leurs établissements respectifs à l'aide de ces services spéciaux rattachés aux lignes régulières permettant une desserte directe.

Le transport des élèves des groupes scolaires élémentaires ainsi que des collégiens sorguais est aujourd'hui assuré par les lignes du réseau *Sorg'en Bus*.

5.2.2. LE RESEAU SNCF ET LE SITE STRATEGIQUE DE LA GARE

La ligne TER Avignon-Valence-Lyon assure environ 30 allers-retours quotidiens entre la gare de Sorgues et celle d'Avignon-centre, le temps de trajet, plutôt performant, étant de 6/7 minutes seulement.

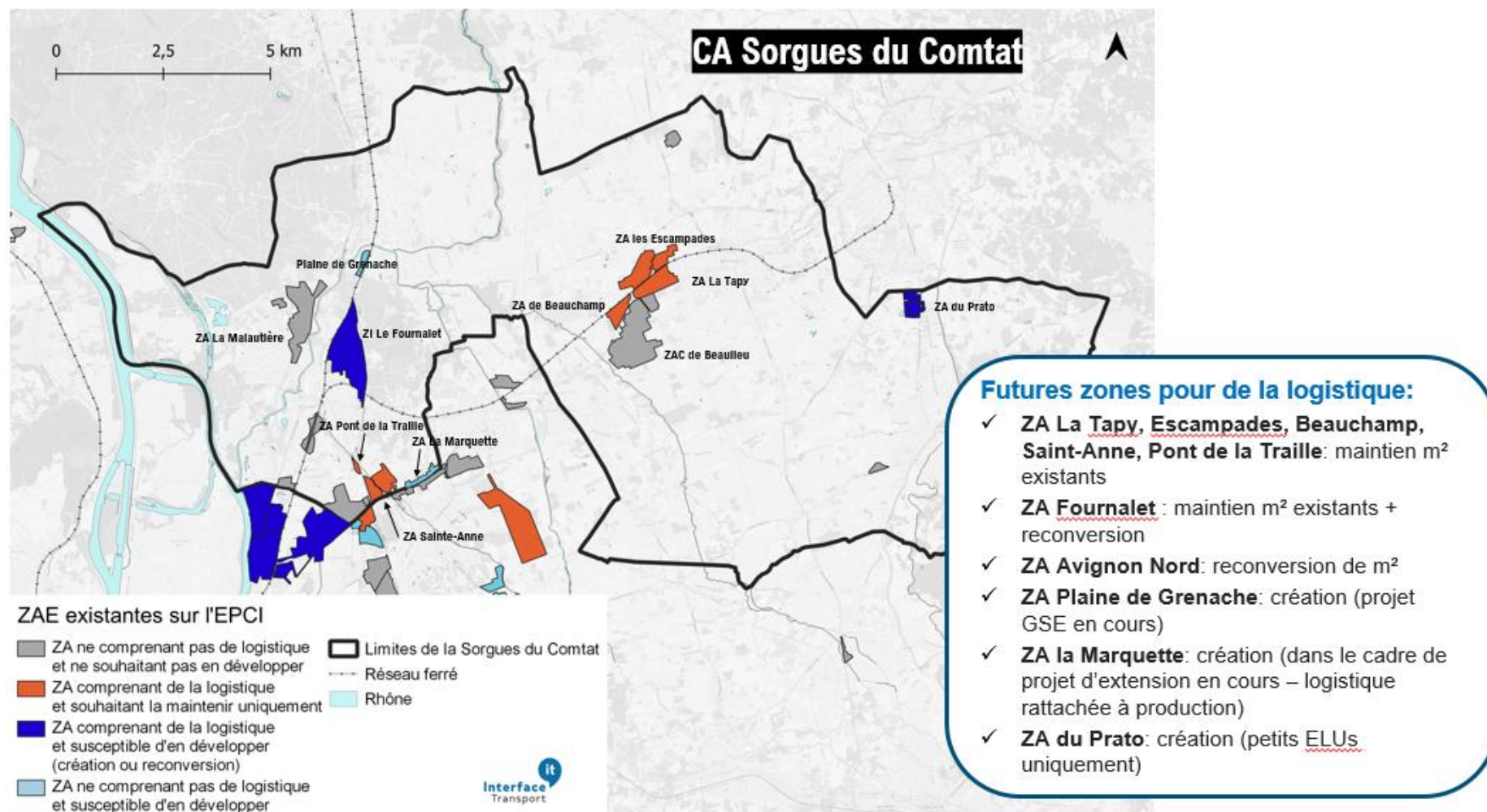
La réouverture de la ligne Avignon-Carpentras offre à la commune de Sorgues une nouvelle desserte :

- 18 allers-retours quotidiens de 6h à 21h (dont 2 par heure aux heures de pointe).
- 20 min de trajet pour Sorgues-Carpentras.
- 7 min de trajet pour Sorgues-Avignon.
- Arrêts intermédiaires : Entraigues et Monteux.

De plus, toutes les gares se trouvant sur la liaison se sont vu dotées d'un pôle d'échange multimodal afin de faciliter les échanges entre les divers modes de transports et sortir de la logique du tout-voiture.

Les deux lignes du réseau *Sorg'en Bus* permettent un accès facilité à la gare.

5.3. LA LOGISTIQUE



5.4. LES MOBILITES DOUCES

5.4.1. UN MAILLAGE A RENFORCER

Les mobilités douces ou actives représentent un maillon indispensable à la mobilité sur un territoire. L'intercommunalité participe activement à développer ces mobilités, avec notamment :

- Une subvention de 120 € aux habitants du territoire pour l'acquisition d'un vélo électrique.
- Des abris à vélos sécurisés pour les gares de Bédarrides, Monteux et Sorgues.

Néanmoins, sur le périmètre de la commune, les infrastructures cyclables restent encore peu nombreuses. En effet, la voiture reste le principal moyen de déplacement pour le travail, soit un motif de déplacement quotidien contribuant à l'augmentation de la pollution atmosphérique. En 2019, la voiture représentait 88,4% des déplacements pendulaires des sorguais pour 67,7% en moyenne à l'échelle nationale. Le vélo est très peu utilisé pour les mobilités pendulaires avec 1,5% de part modale pour 2,5% en France.

Cette faible part modale s'explique principalement par les mœurs et les usages de la voiture, mais elle s'explique aussi par un manque d'infrastructures et de voies sécurisés pour pratiquer quotidiennement le vélo.

Le manque d'infrastructures dans le centre ancien s'explique notamment par le faible espace disponible pour le partage de la voirie. Les rues étroites ne permettent pas l'installation de pistes cyclables cohabitant avec les voies routières et les trottoirs. Les rues plus larges quant à elles sont concernées par des stationnements de part et d'autre des voies. Un travail sur le partage des usages de la voie (type voies partagées) pourra être réalisé afin de concevoir un plan de mobilité répondant aux divers enjeux :

- Le stationnement le long des voiries qui pourrait être repensé
- Le manque de places de stationnements, places pourtant nécessaires au maintien du dynamisme commercial
- La faible part des transports durables dans les mobilités quotidiennes comme les trajets domicile-travail

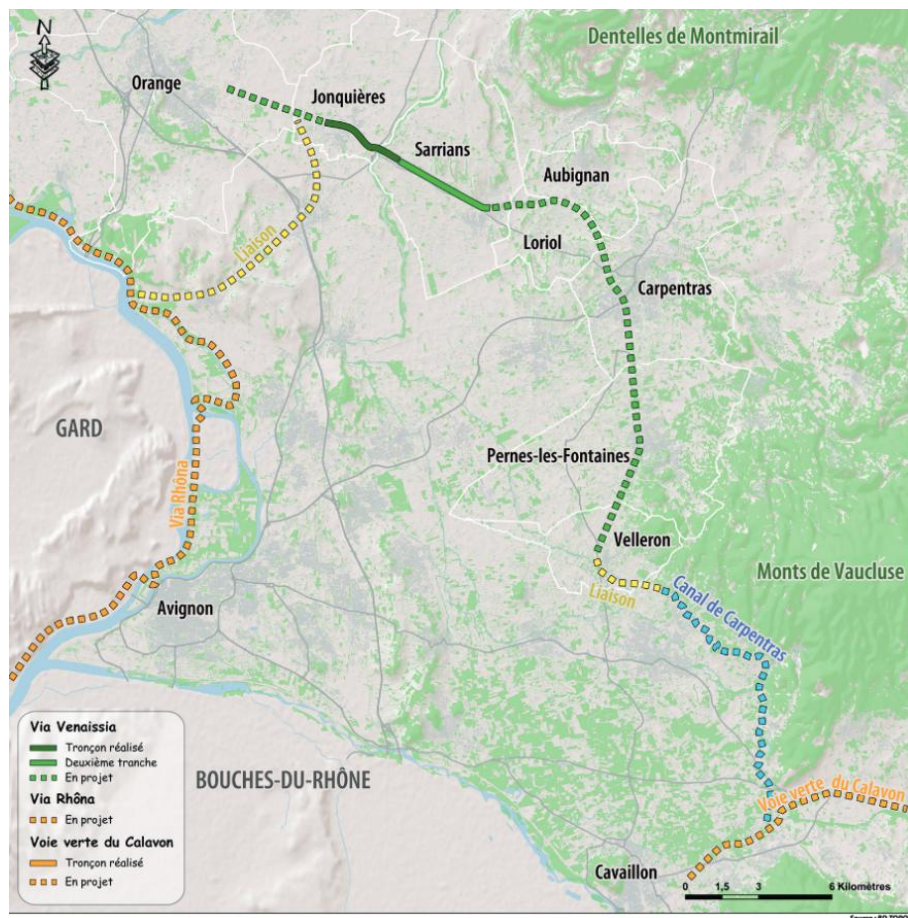
5.4.2. LE VELO TOURISTIQUE

Le vélo touristique et de loisirs dispose d'une importance particulière pour l'image de la collectivité et pour le développement de loisirs en pleine nature. En effet, le département du Vaucluse s'est doté d'un réseau structurant de voies douces et vélos routes :

- Via Venaissia
- Via Rhône
- Voie verte du Cavaillon

La vélo-route Via Rhône traverse le territoire de Sorgues au niveau de l'île de l'Oiselay. Dans la poursuite de cette démarche, la municipalité de Sorgues a fait construire la passerelle himalayenne reliant le cœur de ville à l'île de l'Oiselay au sein d'une voie verte de 4.5 km, nommée "voie des papes". L'itinéraire de la Via Rhône vient ainsi se poursuivre jusque dans le Cœur de ville.





6. EQUIPEMENTS ET TISSU COMMERCIAL

6.1. UN BON NIVEAU D'EQUIPEMENTS

La commune de Sorgues dispose d'un bon niveau d'équipements de nature variée, ce qui lui confère une certaine autonomie par rapport à ses communes voisines. Tant en termes d'équipements et de services publics qu'en termes de commerces, l'offre est satisfaisante pour les résidents de la commune.

6.1.1. SERVICES PUBLICS

L'offre de services est variée et couvre la grande majorité des besoins : services municipaux, services de la poste, agence nationale pour l'emploi, services bancaires... sont représentatifs de la multiplicité de cette offre. D'autres types de services à la personne existent sur la commune comme ceux relatifs à la sécurité et l'ordre public (1 caserne des pompiers, 1 police municipale, 1 gendarmerie) ou encore ceux relatifs à la petite enfance (2 crèches, 1 halte-garderie).

6.1.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Enseignement primaire et maternelle

Pour l'année scolaire 2021-2022, 3 867 enfants ont été scolarisés à Sorgues :

- 3 081 enfants dans le public ;
- 786 dans le privé.

La commune de Sorgues dispose de plusieurs groupes scolaires :

- 7 écoles maternelles publiques ;
- 7 écoles élémentaires publiques ;
- 1 école élémentaire privée.

Plusieurs réhabilitations, extensions et réalisations d'équipements scolaires ont permis jusqu'ici à la commune de pallier les problèmes de sureffectifs et de vétusté.

Dans le public, pour l'année scolaire 2021-2022, 1 260 enfants sont inscrits pour une capacité totale de 1344 élèves en primaire, et 680 enfants en maternelle pour une capacité totale de 696 élèves*. Les écoles élémentaires sont remplies à 94% de leur capacité et les écoles maternelles à 98% pour l'année scolaire 2021-2022.

A noter que la population des 0 - 14 ans est passée de 3 667 à 3 753 entre 2013 et 2019 ce qui représente une hausse de 2,5%.

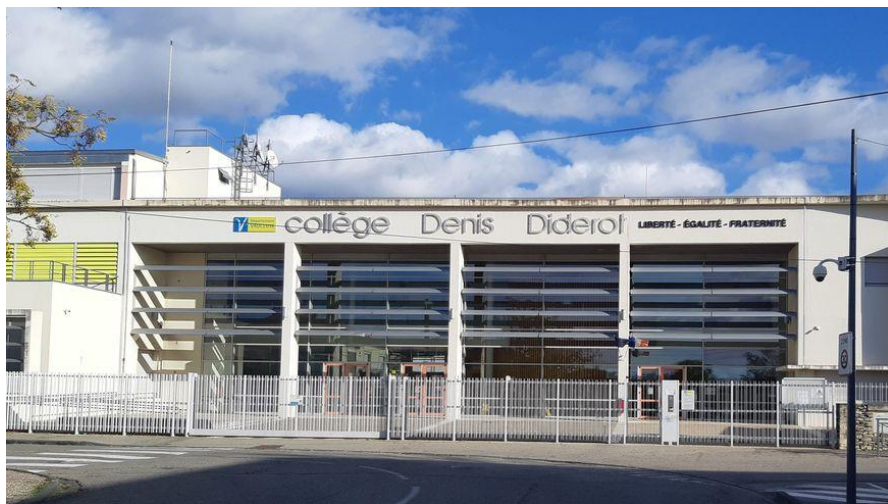
**La capacité totale des types d'établissements scolaires est établie à partir du constat que chaque classe dispose d'une capacité de 24 élèves en moyenne.*

Enseignement secondaire

La commune de Sorgues dispose également d'établissements d'enseignement secondaires :

- 4 collèges (2 publics, Voltaire et Diderot, et 2 privés, Marie Rivier et Rudolf Steiner) ;
- 1 lycée professionnel (lycée professionnel de Sorgues).

En ce qui concerne la filière générale de l'enseignement en lycée, les élèves sorguais se rendent à Avignon, drainant l'essentiel des lycéens de l'agglomération.



Collège Denis Diderot, Sorgues

6.1.3. EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS

La commune se révèle être fortement réactive quant à la satisfaction des besoins en matière d'activités culturelles, sportives et récréatives. Une forte représentation d'équipements liés à ces activités est constatée au niveau de l'ensemble du territoire communal.

En ce qui concerne les activités culturelles, un pôle accueille :

- Le service culturel
- La Médiathèque
- L'École de Musique et de Danse
- L'Espace Culturel des Loisirs et des Arts
- L'AMD (Accueil municipal des Jeunes)

A cela s'ajoute l'existence de :

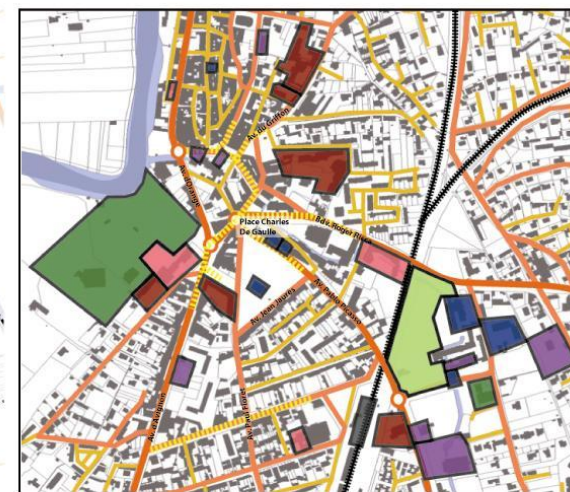
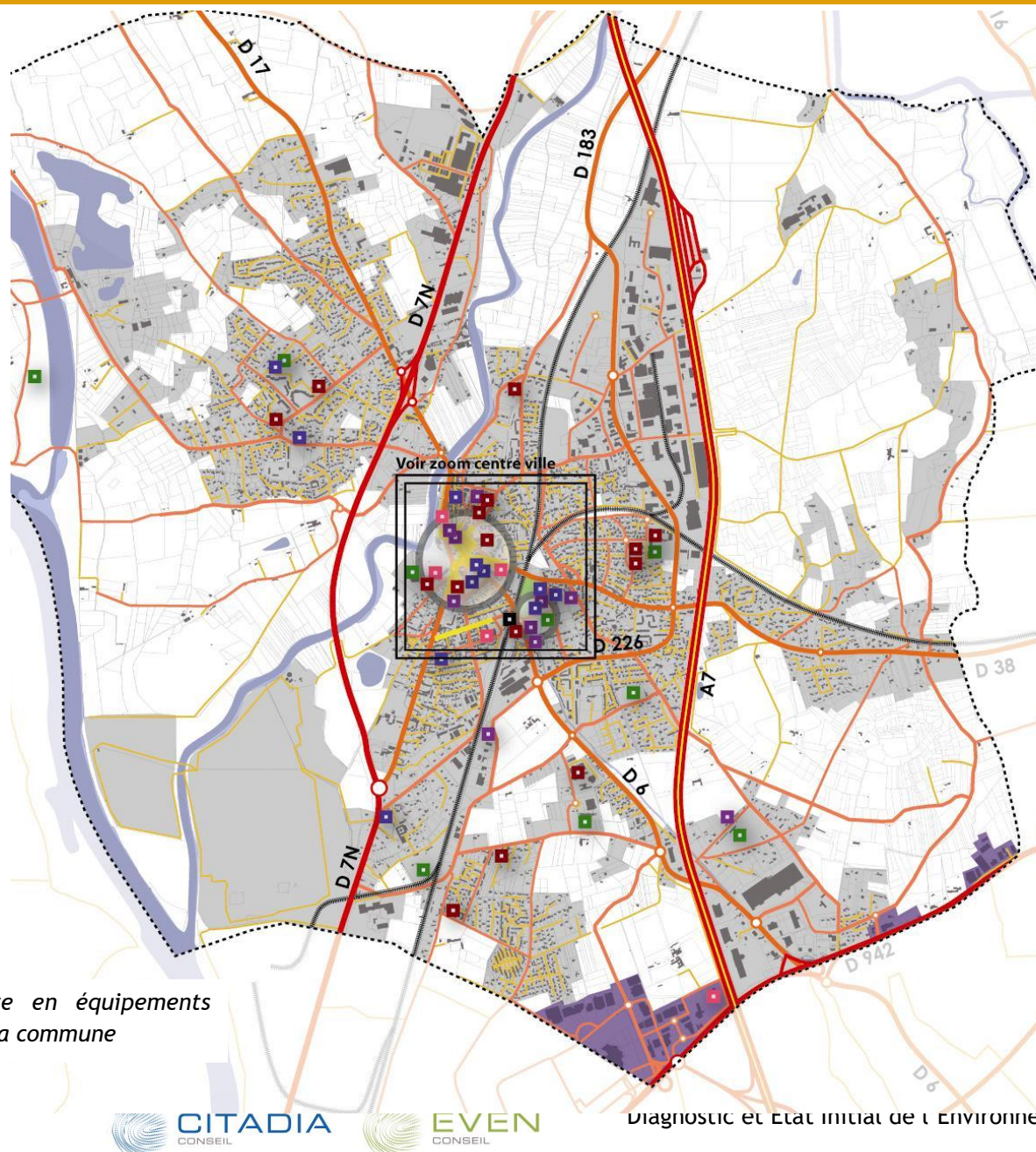
- 1 salle polyvalente ;
- 1 salle des fêtes ;

- 1 centre de loisirs.

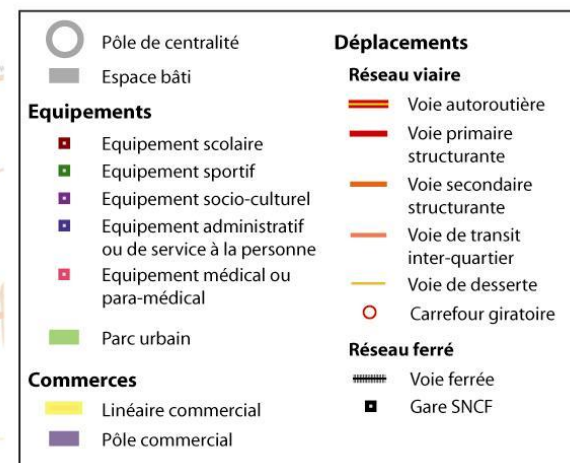
La grande majorité de ces équipements est regroupée sur le secteur Gentilly qui constitue, à ce titre, un second pôle de centralité sur le territoire communal, séparé de celui du centre par la voie ferrée.



L'Espace Culturel des Loisirs et des Arts (ECLA) de Sorgues



▲ Zoom centre ville



Offre en équipements
de la commune

En matière de sport, la fréquentation des sites consacrés est globalement forte. Chaque année, la commune n'accueille pas moins de **900** manifestations sportives ce qui se traduit chaque semaine par **7200** utilisateurs des installations sportives mises à disposition par la commune. Sont totalisés sur l'ensemble de la commune :

- 4 complexes sportifs ;
- 1 gymnase (simplement la superstructure) ;
- 1 piscine municipale Caneton (centre nautique municipal) ;
- 2 stades (simplement les infrastructures) ;
- 1 skate-park ;
- Un parcours de santé, localisé sur l'île de l'Oiselet.

Les offres sportives, aussi diverses que variées qu'elles soient, sont réparties de manière relativement homogène sur le territoire communal.

6.1.4. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

Soucieuse de la bonne intégration de ses habitants dans la vie sociale, la commune de Sorgues détient un nombre important de superstructures spécialisées dans l'action sociale mais aussi médicale et paramédicale.

Sont ainsi recensés des établissements à caractère social :

- Le centre communal d'action sociale ;
- Une antenne de la caisse primaire d'assurance maladie ;
- Le foyer-logement le Ronquet, un établissement non médicalisé ;

A titre plus spécifique, plusieurs établissements de santé sont répartis sur le territoire communal :

- Un hôpital de jour (psychiatrie adultes) ;
- Un centre médico-social du département ;
- La clinique Fontvert, située dans la zone d'activités Avignon-Nord, contre l'A7 ;

- La maison de retraite Aimé Pêtre (CGIO : centre gériatrique intercommunal de l'Ouvèze), un établissement médicalisé pour les personnes âgées valides, invalides et/ou dépendantes



Clinique Fontvert, Sorgues

6.2. OFFRE COMMERCIALE

6.2.1. L'OFFRE GLOBALE

Les commerces sont nombreux et diversifiés tant en termes de nature des produits (alimentaire, papeterie, mobilier... services à la personne), qu'en termes de taille (commerces de proximité, petites et moyennes surfaces, grandes surfaces).

Concernant les commerces et services de proximité, leurs implantations sont exclusivement situées au centre-ville. Les grands pôles commerciaux, quant à eux, sont répartis le long de la RD 942 entre les zones d'activités Avignon Nord et de la Marquette.

L'association locale des commerçants de Sorgues et ses adhérents permet de visualiser les catégories de commerces sorguais ainsi que le nombre engagé dans cette association. Ainsi en 2023, l'association comptait à la fois au sein du centre-ville et dans sa périphérie :

Tableau des commerces et services adhérents à l'association

Catégorie	Nombre
Boucherie/Charcuterie/Fromagerie	3
Boulangerie/Pâtisserie/Chocolaterie	4
Fruits et Légumes	1
Produits du terroir/Vignerons/Brasseurs	5
Epicerie/Supermarché	2
Fleuriste	1
Architecte/Construction/Rénovation/Aménagement/Déco	13
Automobile	3
Industrie	1
Artistes divers	3
Bien-être/Beauté	13
Agences immobilières	5
Mandataires immobiliers	2
Sports et loisirs	9
Médical/Paramédical/Soins	12
Prêt à porter	6
Café/Restaurant	6
Restauration à emporter/Pizzeria	4
Traiteur	2
Food Trucks	3
Prestations de service	2
Assurance	2
Banque	1
Autres services	7
Tabac/Presse	2
Total adhérents	112

6.2.2. L'EVOLUTION DES COMMERCES EN CENTRE-VILLE

La base des équipements de l'Insee permet également d'avoir un aperçu plus complet de l'ensemble des commerces et services sur la commune.

Tableau non exhaustif des commerces et services sorguais en 2021

Catégories	Nombre en 2021
Grande surface de bricolage	2
Supermarché	6
Epicerie	4
Boulangerie	10
Boucherie Charcuterie	5
Librairie, papeterie, journaux	2
Magasin de vêtements	27
Magasin d'équipements du foyer	5
Magasin de chaussures	2
Magasin de meubles	13
Magasin d'articles de sports et de loisirs	4
Droguerie quincaillerie bricolage	1
Parfumerie-Cosmétique	1
Horlogerie-Bijouterie	4
Fleuriste-Jardinierie-Animalerie	9
Magasin d'optique	3
Magasin de matériel médical et orthopédique	4
Station-service	5
Banques, caisses d'épargne	8
Services funéraires	2
Réparation auto et de matériel agricole	50
Maçon	77
Plâtrier, peintre	35
Menuisier, charpentier, serrurier	27

Plombier, couvreur, chauffagiste	52
Coiffure	29
Agence de travail temporaire	2
Restaurant-Restauration rapide	46
Agence immobilière	15
Pressing - Laverie automatique	2
Institut de beauté - Onglerie	21

Ainsi, en 2021, la commune de Sorgues compte 547 commerces et services aux particuliers. Ce nombre ne comprend pas l'enseignement, le sport, les loisirs, la culture et les équipements et services de santé. Sorgues possède un tissu commercial et de services dynamiques par rapport aux autres communes de la communauté d'agglomération et possède globalement plus d'activités, notamment du fait de ses zones économiques.

Néanmoins, Sorgues, comme beaucoup de communes françaises, peine à maintenir ses commerces en centre-ville. Ville moyenne anciennement industrielle, le centre-ancien de Sorgues comptait en 2017 140 boutiques dont une trentaine relevait en réalité de locaux commerciaux vacants soit environ 20% des boutiques du centre-ville.

Cette tendance est partagée nationalement avec « *près d'un rideau sur 10 baissé dans les centres-villes des villes moyennes en 2015, la vacance commerciale s'aggrave en France* » selon le rapport sur la revitalisation commerciale des centres-villes de l'Inspection générale des finances (IGF) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

La perte de vitalisation du centre ancien de Sorgues peut être en partie attribuée à l'organisation spatiale de la collectivité. En effet, les grands axes de communication permettent certes d'apaiser la circulation du centre-ville grâce aux axes de transit comme la D907 et l'A7, mais ils permettent aussi une desserte très favorable aux zones commerciales et industrielles qui représentent le « *commerce de proximité* » pour un

habitant résident dans le périurbain et utilisant son véhicule personnel pour aller au travail et effectuer des courses.

Le centre ancien est ainsi dépendant d'une clientèle très locale et peine à maintenir ses activités commerciales.

6.2.3. DES ACTEURS POUR LA REVITALISATION COMMERCIALE

Face à ces problématiques, la collectivité de Sorgues s'est très tôt engagée dans un effort de redynamisation du tissu commercial sorguais. En effet, dès 2016 la collectivité porte des actions pour soutenir l'installation de nouveaux commerçants.

La ville a adhéré à la Fédération française des boutiques à l'essai, afin de proposer à un porteur de projet, sélectionné par une commission ad hoc, d'ouvrir son commerce dans des conditions avantageuses. La collectivité et la SEM s'engage à fournir des locaux réhabilités qui seront proposés à de futurs commerçants, choisis avec candidature. Plusieurs avantages sont octroyés au commerçant dont un loyer du local est réduit à 1 euro par jour pendant 6 mois.

Cette politique d'aide à l'installation de commerçants s'accompagne d'une politique de réhabilitation de logements dans le centre dont des logements sociaux.

L'association des commerçants, la CAP Sorgues, est également un partenaire essentiel pour cette opération tout comme le Crédit agricole, l'assureur Generali, Initiative Grand Avignon, ou encore la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat.

La mixité fonctionnelle du tissu commercial serait recherchée et valorisée pour maintenir et développer les activités artisanales. Un équilibre devra être recherché pour permettre aux commerces de proximité, aux grandes surfaces et à l'artisanat d'éviter des conflits d'usages et une concurrence accrue au sein du tissu urbain.

Les initiatives engagées par la commune s'inscrivent dans les opérations de Petites villes de demain pour à la fois préserver le tissu commercial et favoriser les installations de nouveaux commerces. Grâce à l'aide de l'Etat Petites villes de demain, les projets de revitalisation et répondant aux nouvelles problématiques sociales, économiques et écologiques sont soutenus et mis en œuvre.

En ce qui concerne le projet de territoire voté par les élus de Sorgues de Comtat, il vise à répondre à 3 défis et à travailler sur 9 chantiers :

- **Défi 1 - L'authenticité au cœur du cadre de vie**
 - Chantier 1 - Revitaliser les centres-villes, retrouver le charme des villes et villages provençaux
 - Chantier 2 - Valoriser une biodiversité marquée par l'eau et les risques associés
 - Chantier 3 - Construire une véritable politique des déplacements
- **Défi 2 - Développer et exploiter le moteur touristique, au service de l'ensemble des activités économiques**
 - Chantier 4 - Faire des Sorgues du Comtat une destination touristique et en exploiter les retombées
 - Chantier 5 - Assurer une montée en gamme de l'agriculture
 - Chantier 6 - Accompagner les entreprises industrielles, moteurs des exportations
- **Défi 3 - Innover, pour un territoire solidaire**
 - Chantier 7 - Développer le numérique au service de l'économie, de l'emploi et de la cohésion sociale
 - Chantier 8 - Innover pour l'environnement et en faveur d'une transition écologique
 - Chantier 9 - Une gouvernance respectueuse de chaque commune membre

Le projet de PLU répondra à ces défis et à ces chantiers à l'échelle communale. Il s'agira de perpétuer et d'améliorer les démarches déjà engagées par la collectivité. Le diagnostic de Petites villes de demain quant à lui est en cours d'élaboration.

6.3. LES ESPACES PUBLICS

6.3.1. LES FONTAINES

Jusqu'en 1907 et la mise en place du réseau d'eau public, le vieux Sorgues était équipé de 7 fontaines publiques alimentées par les sources de l'Orme et par deux galeries de captage. Il existait aussi 8 fontaines, desservies par les eaux non potables du canal du Griffon.



Rond-Point de la Fontaine en 2006 et en 2014, site de la ville

Les fontaines font partie des opérations d'aménagement poursuivies par la collectivité. En 2014, le rond-point de la Fontaine s'est vu embelli d'une fontaine conçue pour ne pas gaspiller d'eau et apporter de la fraîcheur à cette partie du centre-ville.

6.3.2. LES PLACES

Les places d'une ville peuvent représenter des marqueurs dans la morphologie urbaine. Les places de Sorgues sont identifiées avec les toponymes suivants :

- Place Charles de Gaulle
- Place de la République
- Place Parmentier
- Place Dis Lero devant l'ancien hôtel de ville reconverti pour accueillir l'intercommunalité
- Place Saint-Pierre

Néanmoins, les places du centre ancien sont caractérisées par l'implantation de nombreux parkings et par le réseau viaire. Le village n'est en effet pas doté d'un espace public permettant l'implantation de larges terrasses ou l'identification d'une place du village.

Nous pouvons noter en revanche que les moments villageois comme le marché le dimanche de 8h à 13h, s'installent sur les parkings et les rues (rue des remparts, place de la République, place Saint-Pierre, cours de la République, boulevard Roger Ricca, avenue du 11 novembre, avenue du 8 mai 1945). Les parkings peuvent également être fermés pour les besoins d'un événement.

Aussi, les parvis de certains bâtiments comme l'église, l'ancien hôtel de ville ou la mairie correspondent à des espaces publics plus large qui permettent la mise en place d'espaces végétalisés et ombrés.



Parvis de la Mairie, © Google

6.3.3. LES RUES

La commune est parsemée de rues adaptées à plusieurs typologies urbaines. Elles se distinguent en fonction de plusieurs lieux :

- Rues étroites du centre-ville historique
- Un centre-ville élargit avec des bâtiments alignés le long de rues ordonnées presque en quadrillage
- Des pavillons de part et d'autre de la voie ferrée et de l'Ouvèze dont les artères routières principales sont héritées des chemins entre les parcelles agricoles du XXème siècle
- Les routes au sein des zones d'activités

Pour rappel, comme évoqué dans la partie sur les infrastructures de transports et de déplacements, les artères principales de la commune générateurs de flux importants sont :

- Les avenues d'Avignon et d'Orange, ancien maillon de l'emblématique route N7

- La départementale D907, ancienne route nationale également, déclassée depuis 2005 permet le contournement du centre-ville par l'ouest
- L'autoroute du soleil A7 qui contourne le village par l'est

En ce qui concerne les rues au sein des poches urbanisées, elles représentent des lieux d'enjeux contemporains particuliers. Elles sont le socle du partage des activités et des usages. Elles sont à la fois des espaces transitoires pour les déplacements mais aussi un espace public qui peut impulser la vie villageoise et urbaine locale.



Rue Ducre en 2009 et en 2023 après réhabilitation, © Google

Le centre-ville a déjà connu des aménagements qui permettent de sécuriser les rues, notamment concernant la circulation piétonne, et d'améliorer le confort du centre. Ces aménagements se concrétise avec la rue Ducre qui représentait la première phase d'une réhabilitation du centre ancien. La seconde phase a, quant à elle, rénové les rues Cavalerie, Magnanerie, Durand et Parmentier avec sa place.

L'effort de la collectivité pourra être poursuivi pour proposer des espaces publics et de mobilités partagées tout en offrant aux habitants et aux visiteurs un centre ancien qui se désartificialise. La collectivité réfléchit

à la mise en œuvre d'une politique foncière anticipatrice pour renouveler l'agréabilité et l'attractivité du centre-ville.

6.3.4. LES ESPACES VERTS

La collectivité possède sur son territoire un ensemble d'espaces verts urbains. Elle offre notamment :

- Le parc municipal du Boulodrome qui apporte pelouse, chemins entourés d'arbres, fraîcheur de l'Ouvèze, skatepark, terrain de sport...
- Le parc Gentilly proposant aire de jeux, lac...
- Le parc du Château de Brantes avec parc boisé et jardins
- Les alignements d'arbres sur plusieurs avenues du centre (av. 19 mars 1962, av. 8 mai 1945, av. Jean-Jaurès, av. d'Orange, etc.)
- Les rues sont aussi porteuses de nature ordinaire qui participe à l'apport de végétation en ville. Cette biodiversité ordinaire est l'un des maillons potentiels de la trame verte et bleue

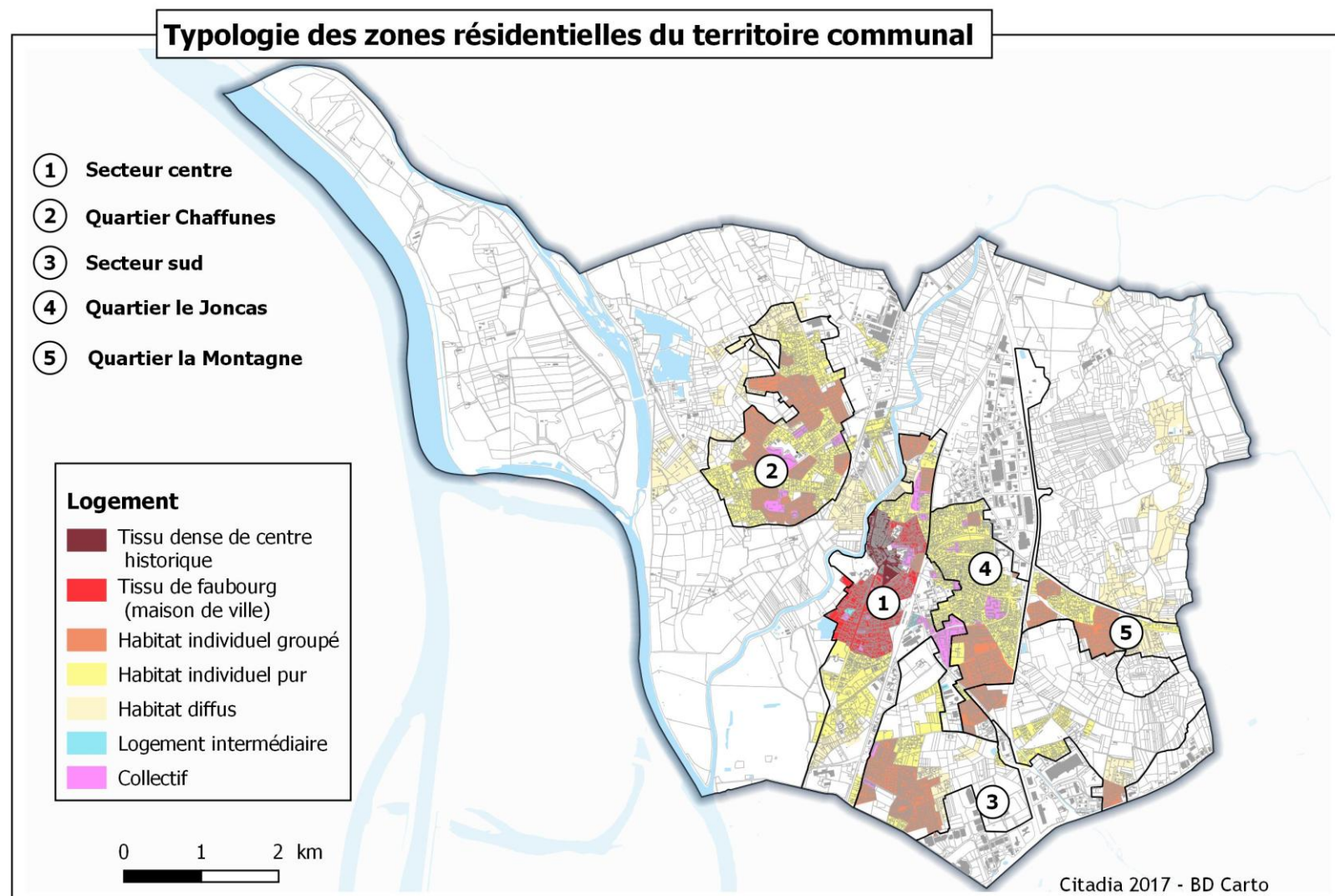
La municipalité met en œuvre une politique de végétalisation. En effet, la commune prévoit de végétaliser ses espaces et notamment son cœur urbain. Cela se manifeste par des projets comme les abords de la salle des fêtes, rénovée en 2019, qui verront la création d'espaces publics prenant la forme de jardins aménagés. Le projet est pensé au prisme d'une démarche écologique (essences locales, éclairage peu énergivore, gestion de l'eau etc.). D'autres projets végétalisant pourront émerger dans l'objectif d'améliorer le confort urbain et anticiper l'enjeu des îlots de chaleur.

Les efforts de la commune en termes de production de services et d'équipements sont importants et constants.

Cela étant, le constat rend compte d'une forte centralisation des équipements communaux et des commerces au niveau du centre urbain de la commune, excepté peut-être ceux relatifs à la pratique du sport.

Aussi, la commune est soucieuse de redynamiser son centre-ville ainsi que de s'adapter aux enjeux contemporains. En effet, la collectivité fait partie du programme d'action Petites villes de demain. Sorgues fait partie des trois communes lauréates déjà engagées dans un projet de territoire voté par les élus. La commune a priorisé plusieurs axes dont le logement, la revitalisation commerciale, le commerce de proximité, la dynamisation de ses équipements publics et la réhabilitation des espaces publics inadaptés au changement climatique.

7. LES QUARTIERS DE LA COMMUNE : MORPHOLOGIES



7.1. ANALYSE DU TISSU RESIDENTIEL DE LA COMMUNE DE SORGUES ET PRESENTATION DES DIFFERENTS SECTEURS

Le tissu de la commune de Sorgues est un tissu varié constitué au fil du temps par des formes urbaines diverses et des densités contrastées d'un quartier à l'autre.

Le développement des différentes formes d'habitat et des quartiers de vie sur la commune de Sorgues a été particulièrement contraint par la localisation des infrastructures routières (autoroute A7 et D907 principalement) et du réseau hydrographique (Rhône et Ouvèze en particulier) qui marquent des coupures dans le territoire communal et qui sont facteurs de risques (risque inondation liée au Rhône et à l'Ouvèze) et génératrices de nuisances (l'autoroute en particulier).

Entre l'Ouvèze et la voie ferrée se sont développés :

- Le tissu dense de centre-ville (environ 100 logements/ha), centre historique de la commune, s'adosse à l'Ouvèze qui traverse la commune du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest
- Les faubourgs (environ 50 logts/ha), constitués de maison de ville, présentent un caractère général relativement dense (50 logements à l'hectare). Ils s'étalent principalement au Sud-Sud-Est de la commune jusqu'à la voie ferrée qui marque la limitée Est de ce tissu.
- Des quartiers d'habitat groupé (15 à 30 logements/ha), d'habitat pavillonnaire (8 à 13 logements/ha) se sont développés au Sud des Faubourgs le long de la D907.

Au Nord du centre-ville on trouve également des quartiers d'habitat groupé et pavillonnaire ainsi que l'ensemble des logements collectifs des Griffons.

Entre la voie ferrée et l'Autoroute :

De l'autre côté de la voie ferrée et jusqu'à l'autoroute A7 on trouve de nombreux lotissements d'habitat pavillonnaire (8 à 13 logements/ha) ou d'habitat individuel groupé (15 à 30 logements/ha), plusieurs quartiers de grands ensembles d'habitat social (60 à 200 logements/ha) ainsi que plusieurs ensembles de petits collectifs (60 à 120 logements/ha) et d'habitat dit « intermédiaire » (30 à 60 logements/ha). Plus au Sud on trouve un type de forme urbaine particulier et patrimonial : les cités ouvrières de Poincard et Bécassières.

A l'Ouest, au-delà de l'Ouvèze, le long de la D907 et de la route de Châteauneuf-du-Pape :

Le quartier des Chaffunes qui s'est développé principalement à l'Ouest de la D907 et à l'ouest de la route de Châteauneuf-du-Pape est constitué de formes urbaines variées. Les formes urbaines les plus denses se trouvent au cœur du quartier autour du boulevard Jean Cocteau, de l'avenue Louis Dacquin et du chemin de l'île de l'Oiselay (petit collectif, grand collectif et habitat individuel groupé). En s'éloignant du centre, l'habitat est moins diversifié et moins dense, on trouve principalement de l'habitat individuel en lotissement puis en diffus.

A l'Est, au-delà de l'autoroute A7

De l'autre côté de l'autoroute seul l'habitat individuel s'est développé sous forme de lotissements (8 à 13 logements/ha) le long de la route d'Entraigues ou en diffus (moins de 10 logements/ha) le long des chemins du Badaffier, de Gigognan et de Vaucroze principalement. Cette dernière forme d'habitat a mité l'espace agricole et naturel de ce secteur.

7.2. SECTEUR 1 : SECTEUR CENTRE : ROUTE D'AVIGNON - CENTRE-VILLE

Les principaux sites stratégiques de ce secteur sont :

- Le centre ancien
- Le site des Griffon
- Le pôle de la Gare
- L'entrée de ville Sud

Le centre ancien de Sorgues a fait l'objet depuis plusieurs années de nombreuses actions d'aménagement (réhabilitations, acquisitions immobilières, requalification des espaces publics...) afin d'enrayer la dévitalisation progressive observée.

Des locaux commerciaux ou professionnels ont été créés, d'autres ont fait l'objet d'une réfection de leur devanture.

La commune a souhaité poursuivre l'action engagée par l'octroi de subventions aux propriétaires équivalentes à celles de l'OPAH sur un périmètre élargi le long de l'avenue d'Avignon.

Entre 1999 et 2009, 56 foyers ont obtenu des subventions pour la réhabilitation du centre ancien.

La commune a mis en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Renouvellement Urbain sur son centre ancien qui a pris fin en 2017. Dans la poursuite de cette opération, une deuxième OPAH est prévue sur l'hypercentre.

Parallèlement à ces actions d'amélioration du bâti et du logement, la commune a engagé des travaux d'aménagement urbain afin d'améliorer l'attractivité de son centre-ville.

Ces actions ont permis d'améliorer sensiblement le constat général mais les besoins sont encore nombreux pour résorber la vacance, maintenir et développer les commerces de proximité, qualifier le bâti, mettre en valeur le patrimoine architectural, ouvrir le centre-ville vers l'Ouvèze, le pôle de

la Gare et les quartiers périphériques de Chaffunes, du Fournalet, du Joncas.

7.2.1. MORPHOLOGIE ET ESPACES PUBLICS

- Maisons de villes dans le centre ancien et les premiers faubourgs majoritairement en R+1, et R+2.
- Habitat collectif récent en R+3, R+4 et R+5.
- Habitat collectif des années 1960 R+4 et R+5 copropriétés des Griffons (en cours de destruction), cité Bouscarle (Langevin) et cité Establet (Marcel Cachin).
- Logements sociaux (Cité Denis Soulier : 26, Place de la république : 14...).
- Des espaces publics plus développés que sur le reste de la commune mais peu valorisés.
- Absence de mise en réseau des espaces publics.
- Traitement et aménagements urbains récents (place de la République jusqu'aux berges de l'Ouvèze, parvis Saint-Hubert, réaménagement de la place Charles de Gaulle).
- Liens avec l'Ouvèze peu évident.

Le bâti en centre historique



Source : Google Maps

7.2.2. LE BATI

- Présence de plusieurs logements vacants et de logements potentiellement indignes, en particulier dans le centre ancien.
- Présence d'un habitat collectif particulièrement dégradé : copropriété des Griffons.
- Présence de locaux d'activités vacants, en particulier dans le centre ancien.
- Plusieurs façades à réhabiliter, en particulier dans le centre urbain.



Source : Google Maps

La copropriété des Griffons construite en 1962 est située en limite du centre-ville, sur un promontoire dominant la ville de Sorgues au cœur d'un tissu d'habitat pavillonnaire. Constituée d'un ensemble de plus de 200 logements collectifs privés, la copropriété, compte tenu de sa dégradation, constitue une offre locative de fait sur ce secteur. La copropriété est marquée par la dégradation générale des espaces extérieurs, la détérioration des réseaux et l'aspect vétuste des bâtiments. La ville s'est engagée dans une perspective de démolition et de renouvellement urbain de l'ensemble du site. Une centaine de logements

ont été acquis par la ville. Plusieurs bâtiments ont déjà été démolis au cours des années 1990. Les bâtiments L1, L2 et L3 ont été détruits fin 2022. L'objectif sur ce quartier est de poursuivre cette politique de démolition. Le relogement des ménages occupant ces logements, préalable à la démolition, n'est pas achevé.

Patrimoine :

- Vestiges du château féodal "le Castellat"
- Maison dite « de la Reine Jeanne »
- Hôtel de la Monnaie (XIV^{ème} siècle)
- Château Saint-Hubert (XVIII^{ème} siècle)
- Monument du Train Fantôme
- Chapelle Saint-Sixte

7.2.3. EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Les équipements publics et les commerces de proximité (essentiellement alimentaires, services à la personne, activité de restauration) se concentrent principalement :

- Dans le centre ancien ;
- Avenue Gentilly ;
- Boulevard Roger Ricca (notamment supermarché super U) ;
- Place Wittenberg (supermarché Carrefour Market).

Au regard de son poids démographique, ce secteur présente une sous-représentation de l'appareil commercial, du fait notamment de la proximité du centre commercial Auchan.

Les activités de restauration, les commerces d'équipement de la maison, de la personne et de loisirs sont particulièrement sous-représentés.

Equipements scolaires :

- 2 collèges (dont 1 privé)
- 3 écoles primaires (dont 1 privée)
- 2 écoles maternelles

Equipements sportifs :

- 2 complexes sportifs
- 1 terrain de football
- 1 piscine
- 1 gymnase

Equipement de transport :

- Gare SNCF

Equipements administratifs ou de services à la personne :

- L'hôtel de ville
- 1 police municipale
- 1 caserne des pompiers

- 1 poste
- 1 Maison France Services
- 1 pôle emploi (ANPE + Assedic)

Equipements socio-culturels

- 1 salle polyvalente
- 1 pôle culturel « Camille Claudel » qui accueille une bibliothèque, une médiathèque, une école de musique, une école de danse et une salle de spectacle (inaugurée en octobre 2010).

Equipements médicaux ou paramédicaux

- 1 hôpital de jour
- 1 centre médico-social
- 1 maison de retraite
- 1 foyer logement

7.2.4. ACCESSIBILITE ET DESSERTE

- Absence de zone piétonne dans le centre ancien
- Desserte générale de bon niveau.
- Desserte principale : Avenue d'Avignon, Avenue d'Orange et route d'Entraigues.
- Pistes cyclables : absence dans le centre-ville/ Présence d'une bande cyclable le long de la route d'Avignon.
- Accessibilité piétonne des faubourgs à améliorer.
- L'Avenue d'Avignon constitue l'entrée de ville sud de la commune. La première séquence en entrée de ville présente un caractère routier (2X2 voies terre-plein central), une faible qualité paysagère à dominante d'activité. Les sociétés SNPE et SOPREMA marquent fortement cette première séquence en entrée de ville. La deuxième séquence présente un tissu urbain hétérogène en matière de formes urbaines et mixte en matière de fonction. On note l'existence d'une trame verte historique conséquente et la présence de nombreuses activités.
- Desserte transport collectif urbain : lignes 1 et 2 du réseau Sorg'en bus.

7.2.5. ENJEUX

- Revitaliser le centre ancien.
- Améliorer l'habitat du centre historique.
- Mise en valeur du patrimoine historique.
- Enjeu de renouvellement urbain, il s'agit en particulier de réinvestir l'ensemble des bâtiments vacants (d'habitat ou d'activité).
- Poursuivre l'aménagement d'espaces publics de qualité.
- Maintenir le commerce de proximité.
- Requalification du site de la gare : constitution d'un véritable pôle multimodal, réinvestissement des bâtis inoccupés, aménagement des espaces publics, renforcement de l'accessibilité de la gare depuis les autres quartiers de la commune (le centre-ville en particulier), création de liaisons piétonnes et cyclables notamment.
- Restructuration urbaine et sociale du quartier des Griffons.
- Requalification de la RD907 en voie urbaine de desserte des quartiers pour la séquence qui traverse le tissu résidentiel.

Secteur centre

Transport



Parking



Gare

— Voie primaire structurante

— Voie secondaire structurante

- - - Voie ferrée

Analyse du tissu

Habitat diffus

Habitat individuel pur

Habitat individuel groupé

Tissu de faubourg (maison de ville)

Tissu dense de centre historique

Logement intermédiaire

Collectif

Espaces d'activités

Terrain de sport

Equipements

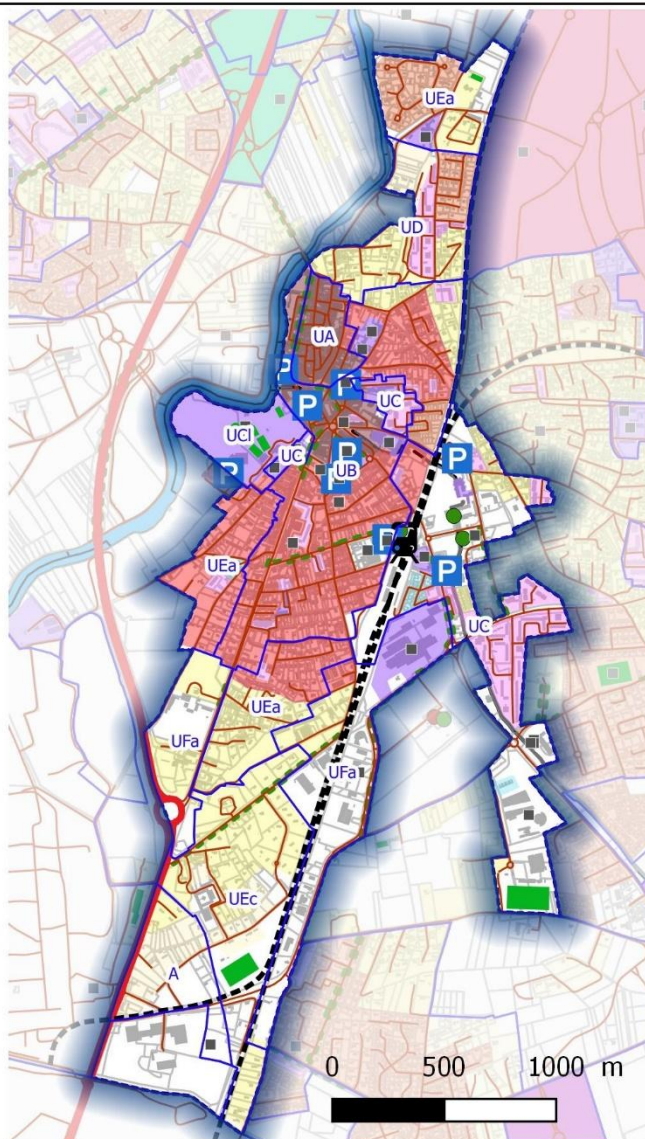
Prescription

Alignements d'arbres

Arbres classés remarquables

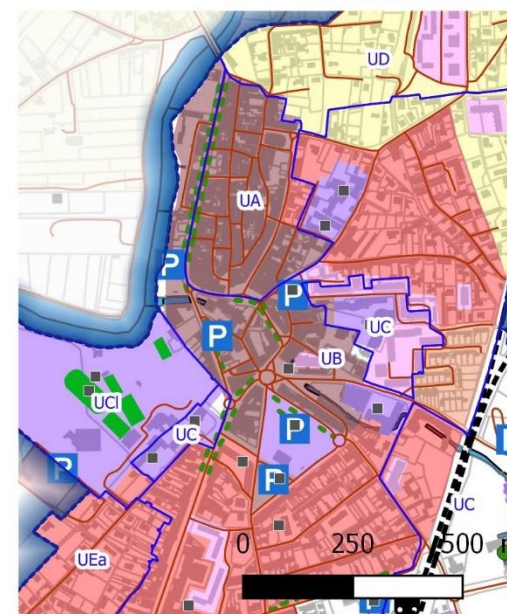
Bâtiments identifiés à l'article L 123-3-1

Zonage PLU



SECTEUR CENTRE

HYPER-CENTRE



Citadia 2017 - BD Carto IGN

7.3. SECTEUR 2 : QUARTIER CHAFFUNES

A l'origine, le secteur de Chaffunes était une zone boisée, défrichée pour faire place au vignoble. L'expansion de Sorgues étant limitée sur la rive gauche de l'Ouvèze, ce secteur relativement proche du centre-ville a été ouvert à l'urbanisation.

Il s'est constitué à la faveur des opérations de lotissements successives, sans réelle structuration. L'absence de transports et d'équipements publics ont renforcé sa dépendance au centre-ville.

Une centralité nouvelle est constituée, entre le Boulevard Jean Cocteau et le Chemin de l'île de l'Oiselay et sur l'Avenue Louis Dacquin. Les opérations d'habitat collectif récentes (opération livrée de 60 logements sociaux individuels et collectifs portés par Vaucluse Logement) et la présence de l'école Mistral, l'école Elsa Triolet, la Gendarmerie, le gymnase et la nouvelle crèche ont permis de recentrer les flux et l'activité du quartier sur ce secteur.

A l'Est du secteur, la zone de La Malautière et le village Ero, s'inscrivent en entrée de ville, en discontinuité du quartier résidentiel de Chaffunes. La question de la gestion de l'interface entre ces deux zones et de leur mise en réseau sera posée dès lors que les projets d'extension portés par la CASC (pour la ZA) et par la commune (pour le quartier résidentiel) seront engagés.

7.3.1. MORPHOLOGIE ET PAYSAGE

- Densité urbaine faible à l'exception du centre du quartier, autour des écoles.
- Structuration urbaine peu évidente.
- Peu d'espaces publics, sauf à proximité des équipements publics
- Faible lisibilité du réseau piétonnier.
- Traitement paysager limité au minimum, sauf sur les opérations les plus récentes.
- Une trame naturelle (haies remarquables, canaux) et un paysage viticole de grande qualité - des vues remarquables sur le Ventoux et le village de Châteauneuf-du-Pape (particulièrement au niveau de la route de Châteauneuf-du-Pape).
- Présence de bandes cyclables sur le Boulevard Jean Cocteau et le Chemin de l'île de l'Oiselay.
- La route de Châteauneuf-du-Pape refaite récemment par le département du Vaucluse.
- Des entrées de ville peu aménagées et plutôt confidentielles (Chemin de l'île de l'Oiselay).

Habitat individuel groupé



Source : Google Maps

7.3.2. LE BATI

- Prédominance de l'habitat individuel (sous forme d'urbanisation diffuse ou de lotissements).
- Faible qualité architecturale de l'habitat pavillonnaire.
- Habitat intermédiaire quasiment absent (opération récente Chemin des pompes).
- Habitat collectif implanté exclusivement sur le Boulevard Jean Cocteau et le Chemin de l'île de l'Oiselay où se situe la résidence l'Envolée (45 LLS) - typologie d'habitat en R+2 à R+3.
- 292 logements sociaux sur le quartier (Résidence Chaffunes, La Farigoule et le Clos de Fatoux).

7.3.3. EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Equipements scolaires

- 2 écoles primaires
- 2 écoles maternelles

Equipements administratifs ou de services à la personne

- 1 gendarmerie
- 1 halte crèche-garderie
- Quelques commerces de proximité (boulangerie, pharmacie, presse).
- Pôle commercial Avenue d'Orange (Intermarché, Lidl) et à l'interface du centre-ville (Chemin des Pompes et Chemin de la Grange Rouge).
- Présence d'activités et de friches en entrée de ville Nord Route de Châteauneuf-du-Pape, RD 907 et chemin de l'Oiselet.

7.3.4. ACCESSIBILITE ET DESSERTE

- Desserte primaire de qualité.

- Desserte secondaire et interne insuffisante - chemins souvent non revêtus, voies en impasse et très étroites (surtout sur les opérations excentrées).
- Route de Châteauneuf-du-Pape ayant été aménagée récemment par le Conseil Départemental.
- Réseau de modes doux incomplet et parfois peu lisible (absence de trottoirs sur le réseau secondaire).
- Accessibilité externe exclusivement routière.
- Rupture paysagère et fonctionnelle due à la déviation de la RD 907.
- Desserte transport collectif urbain : ligne 1 du réseau Sorg'en bus.

7.3.5. ENJEUX

- Compléter l'armature de commerces de proximité
- Maîtriser la densification du secteur
- Gérer les interfaces entre espaces résidentiels
- Qualifier l'entrée ville
- Constituer un véritable réseau de modes doux sécurisé relié au réseau *Sorgu'en Bus* (en particulier sur les trajets scolaires)
- Veiller à l'aménagement des interfaces habitat/zones naturelles et agricoles

Secteur Chaffunes

Transport



Parking



Gare

Voie primaire structurante

Voie secondaire structurante

Voie ferrée

Analyse du tissu

Habitat diffus

Habitat individuel pur

Habitat individuel groupé

Tissu de faubourg (maison de ville)

Tissu dense de centre historique

Logement intermédiaire

Collectif

Espaces d'activités

Terrain de sport

Equipements

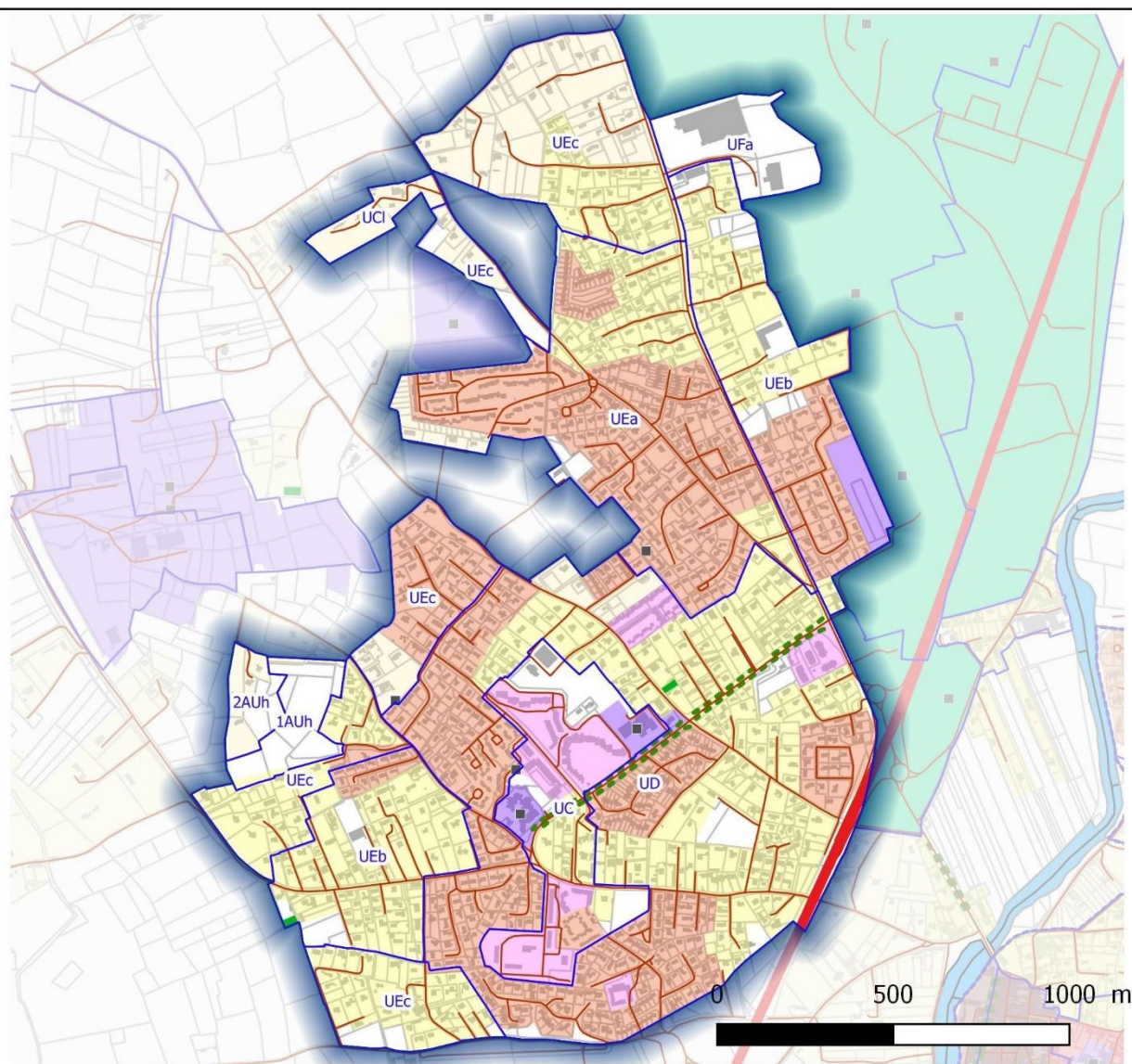
Prescription

Alignements d'arbres

Arbres classés remarquables

Bâtiments identifiés à l'article L 123-3-1

Zonage PLU



Citadia 2017 - BD Carto IGN

7.4. SECTEUR 3. SECTEUR SUD : AVIGNON NORD, BADAFFIER, POINSARDE

Le secteur sud est constitué de plusieurs sous-secteurs :

- Un vaste espace à dominante d'activités le long de la route de Carpentras et de la route de Vedène constitué des zones d'activité d'Avignon Nord, de Sainte-Anne, du Pont de la Traille et de la Marquette.
- Le secteur résidentiel de la Poincarde/Bécassière constitué de lotissement d'habitat pavillonnaire de faible densité, d'habitat diffus et de deux cités ouvrières Poincard et Bécassière.
- Le secteur du Badaffier situé à l'Est de l'Autoroute, présente un caractère encore très agricole. Sur lequel s'est développé de l'habitat diffus.

7.4.1. MORPHOLOGIE ET PAYSAGE

- Composante agricole marquant fortement le paysage. Espaces agricoles ponctués de haies de cyprès d'orientation Sud-Ouest / Nord Est. Ces espaces agricoles tournés sont toujours exploités (blés), notamment au niveau de l'emplacement envisagé antérieurement pour accueillir le lycée.
- Réseau de haies dense et nombreux éléments patrimoniaux : alignements d'arbres, monastère de la visitation.
- Habitat de faible hauteur : maisons de plein pied et R+1.
- Présence d'un réseau de canaux patrimonial (canal de Crillon, canal de Vaucluse, Le Griffon et canal Forestier).
- Traitement paysager de qualité des zones Sainte-Anne et Avignon Nord.
- Qualité paysagère médiocre de la zone d'activité de la Marquette.
- Entrée de ville Sud-Est à dominante d'activité partiellement aménagée.
- Un type particulier et patrimonial de forme urbaine : les cités ouvrières de Poincard et Bécassières.
- Espaces publics non traités.

7.4.2. LE BATI

- Bâti récent.
- Présence d'un corps de ferme sur le secteur de la Poinarde.
- Présence d'un domaine viticole, domaine de Bourdines.
- Présence de fermes isolées à l'Ouest du chemin de Badaffier.
- Rénovations effectuées sur les bâtis anciennement dégradés de la cité Poinard.
- Faible qualité architecturale de l'habitat pavillonnaire.

7.4.3. EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Absence de commerces de proximité du fait de la présence sur ce secteur de la zone commerciale d'Avignon Nord.

Equipements scolaires :

- 1 collège privé
- 2 écoles primaires (dont 1 privée)
- 1 école maternelle

Equipements sportifs

- 1 complexe sportif

Equipements sanitaires

- Clinique Font Vert

7.4.4. ACCESSIBILITE ET DESSERTE

- Proximité de l'échangeur routier Avignon-Nord.
- Proximité de la voie ferrée.
- Absence de cheminements piétons et de pistes cyclables (à l'exception de cheminements piétons zone d'Avignon Nord et zone Sainte-Anne.)
- Desserte interne à mailler.
- Desserte principale : route de Carpentras, route de Vedène.
- Desserte secondaire : Allée de la Traille et chemin de Brantes.
- Absence de liaison routière directe entre la zone d'activité Saint-Anne et la Zone de La Marquette.
- Accès direct depuis la route de Carpentras à la zone de La Marquette qui présente un caractère de dangerosité important.
- Desserte à renforcer entre le quartier Poinard/ Bécassière et la zone d'activité Avignon-Nord.
- Desserte transport collectif urbain : ligne 2 pour le quartier Poinarde/Bécassière, ligne 1 pour le quartier les Islette et Avignon Nord et absence de desserte pour le quartier Badaffier.

7.4.5. ENJEUX

- Structurer et constituer un véritable quartier de vie
- Structuration de la desserte du secteur et constitution d'un véritable réseau mode doux sécurisé qui converge vers le centre-ville.
- Gérer les interfaces Habitat/zone d'activité
- Mettre en réseau des zones d'activité entre elles
- Organiser les relations fonctionnelle et paysagère entre le secteur Sud et le secteur Joncas : mise en réseau avec la plaine sportive déjà constituée, gestion de la proximité du château de Brantes...
- Qualifier les espaces publics du quartier Poincarde et Bécassière

Secteur sud

Transport

 Parking

 Gare

 Voie primaire structurante

 Voie secondaire structurante

 Voie ferrée

Analyse du tissu

 Habitat diffus

 Habitat individuel pur

 Habitat individuel groupé

 Tissu de faubourg (maison de ville)

 Tissu dense de centre historique

 Logement intermédiaire

 Collectif

 Espaces d'activités

 Terrain de sport

 Equipements

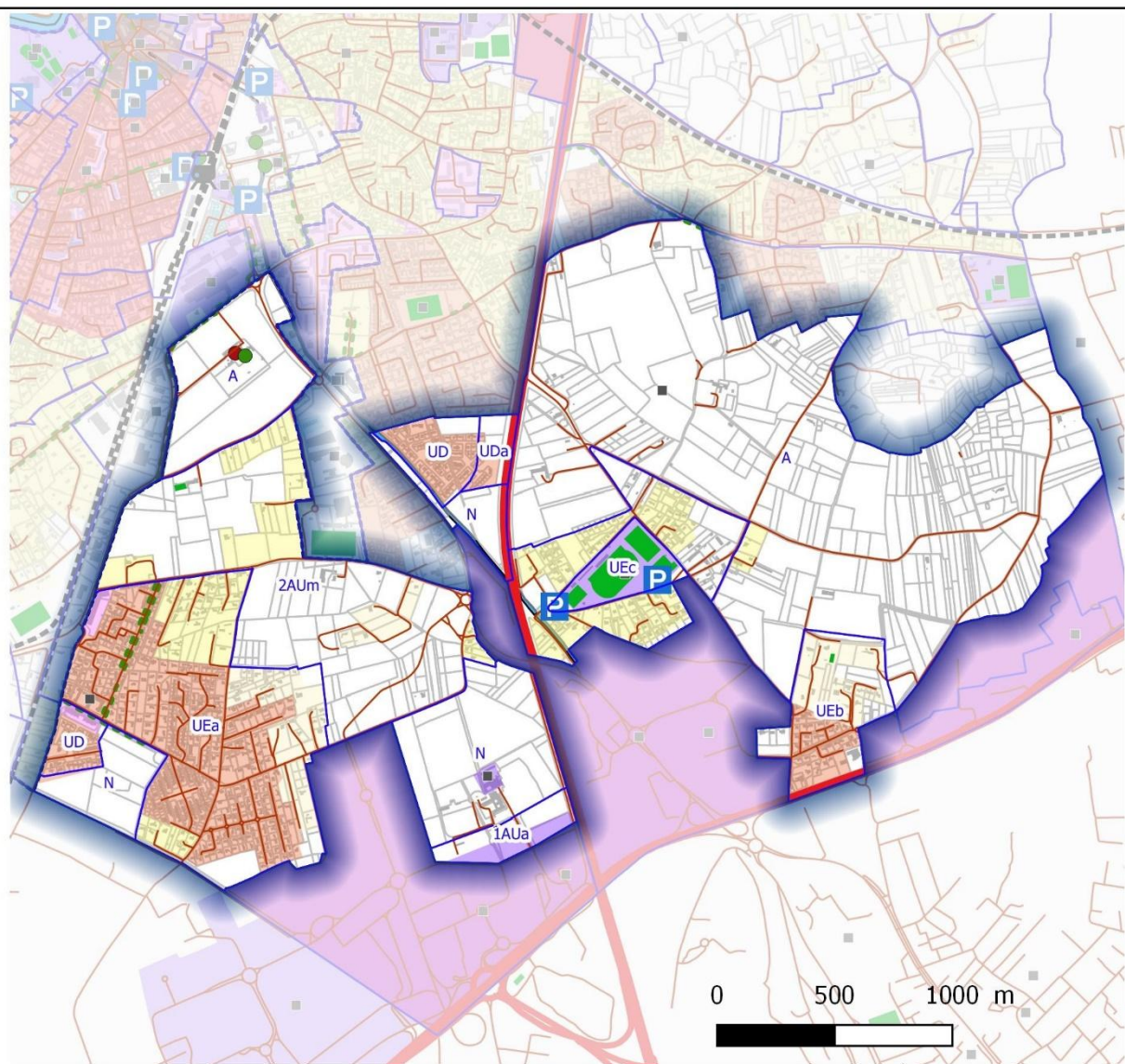
Prescription

 Alignements d'arbres

 Arbres classés remarquables

 Bâtiments identifiés à l'article L 123-3-1

 Zonage PLU



Citadia 2017 - BD Carto IGN

7.5. SECTEUR 4 : QUARTIER LE JONCAS

Ce secteur s'inscrit à l'Est du centre-ville, au-delà de la voie ferrée qui marque une rupture nette du point de vue visuel et fonctionnel.

La Route d'Entraigues, dans le prolongement du Boulevard Ricca, constitue l'artère principale sur laquelle on retrouve le pôle administratif et le parc Gentilly. Plus au Sud, le long de la Rue de la Coquille, s'implantent les principaux équipements publics (centre social, crèche, centre de loisirs, école de musique, piscine, salle des fêtes).

Au Sud, la ZA du Pont de la Traille marque l'entrée de ville, à proximité de la plaine sportive nouvellement constituée où le Dojo s'est déplacé, de la Cité Générat et du Château de Brantes.

Au Nord, le quartier présente un tissu résidentiel homogène en limite de la zone industrielle du Fournale, dans lequel on trouve le groupe scolaire Maillaude, le collège Diderot, le gymnase Pierre de Coubertin et le stade Maillaude.

7.5.1. MORPHOLOGIE ET PAYSAGE

- Un tissu résidentiel à dominante d'habitat individuel.
- Plusieurs lotissements récents (Jardins de la Fontaine, Les Maraîchers, Camerone).
- Des ensembles collectifs (Résidence du Parc, Cité Maillaude, Résidence Le Régent...) et collectifs sociaux (Cité Establet : 236 logements, Cité Générat : 345 logements, Cité Paul Pons : 34, Cité Rouvière : 32).
- Des espaces publics peu nombreux ou peu conviviaux.
- De grandes emprises dévolues à la CAPL, au Château de Brantes en entrée de ville.
- Une trame verte urbaine dense aux abords du centre administratif.
- Des bandes cyclables et des alignements d'arbres remarquables en entrée de ville.
- Des espaces libres sur les berges du Canal de Vaucluse sur la Route de Vedène.
- Un impact visuel important de la zone industrielle du Fournale sur le tissu résidentiel.
- Des platanes coupés avenue Picasso en raison du chancre coloré du platane.

7.5.2. LE BATI :

- Habitat individuel en rez-de-chaussée ou en R+1
- Habitat collectif en R+2 à R+5
- Réhabilitation récente de la Cité Générat
- Projet de réhabilitation de la Cité Establet

7.5.3. EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Equipements scolaires

- 1 lycée professionnel
- 1 collège
- 1 école primaire
- 2 écoles maternelles

Equipements sportifs

- 2 complexes sportifs
- 1 terrain de football

Equipement administratif ou de services à la personne

- Les services municipaux
- 1CCAS
- 1CPAM
- 1 halte crèche-garderie
- 1 pôle petite enfance (accueil possible de 77 enfants) en cours de création

Equipements socio-culturels

- 1 bibliothèque départementale
- 1 salle des fêtes
- 1 centre de loisirs

7.5.4. ACCESSIBILITE ET DESSERTE

- Accessibilité externe aisée depuis le Sud (entrée de ville Sud-Est) mais moins lisible depuis le Nord (par la zone industrielle du Fournale).
- Desserte primaire de qualité (Boulevard Allende, Route de Vedène, Route d'Entraigues).
- Présence de bandes cyclables sur le Boulevard Allende.
- Desserte secondaire et connexions aux quartiers voisins peu lisibles (Chemin du Badaffier, Rue du Mont Ventoux, Rue du Caire).
- Rupture fonctionnelle et visuelle marquée au niveau de la voie ferrée.
- Desserte interne souvent en impasse.
- Desserte transport collectif urbain : ligne 2 du réseau Sorg'en bus.

7.5.5. ENJEUX

- Valoriser et mettre en réseau les espaces publics avec le centre-ville
- Valoriser le patrimoine paysager et naturel en entrée de ville sur la Route de Vedène
- Résorber les points noirs paysagers (CAPL, pont de la voie ferrée, interface avec la zone industrielle du Fournalet)
- Promouvoir de nouvelles formes urbaines (même si les disponibilités foncières sont réduites sur ce quartier)
- Maintenir le commerce de proximité pour conserver un dynamisme au sein du quartier
- Améliorer la lisibilité des accès au pôle scolaire

Secteur Le Joncas

Transport



Parking



Gare

----- Voie ferrée

— Voie primaire structurante

Voie secondaire structurante

— à une voie

— à deux voies

— à trois voies

Analyse du tissu

■ Tissu dense de centre historique

 Tissu de faubourg (maison de ville)

 Habitat individuel groupé

 Habitat individuel pur

Habitat diffus

Logement intermédiaire

Collectif

Espaces d'activités

 Terrain de sport

- Equipements

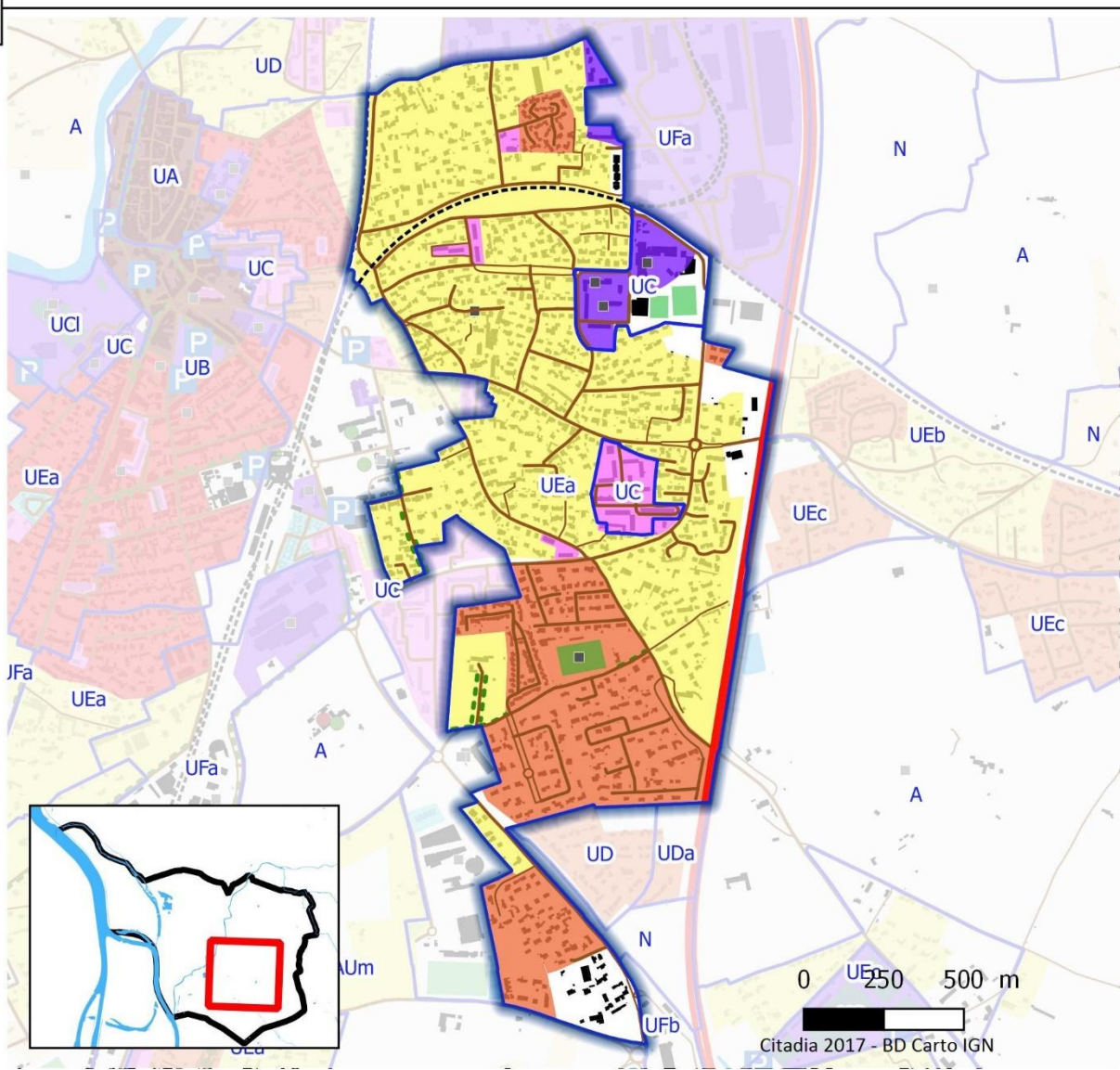
Prescription

--- Alignements d'arbres

- Arbres classés remarquables

- Bâtiments identifiés à l'article L 123-3-1

☐ Zonage du PLU en rigueur



7.6. SECTEUR 5 : QUARTIER LA MONTAGNE

Ce secteur se situe en entrée de ville Est, sur la Route d'Entraigues. A l'origine il était composé d'un paysage agricole et viticole, qui tend à disparaître au sein de l'urbanisation de ces dernières années.

La présence de zones d'urbanisation diffuse (zones NB) a renforcé le caractère urbain de ce secteur, sans apporter une structuration et une densification urbaine réelle. Il s'agit aujourd'hui plutôt d'un continuum urbain que d'un réel quartier.

L'absence d'équipements, de commerces et d'espaces publics en font un secteur sans réelle centralité, qui est totalement dépendant du centre.

7.6.1. MORPHOLOGIE ET PAYSAGE

- Densité urbaine faible
- Présence de quelques activités (artisanat et services) en façade de la route d'Entraigues juste après le pont de l'A7
- Présence d'une trame naturelle et viticole marquante
- Paysage ouvert vers le Sud et la colline du Mourre de Sève

7.6.2. LE BATI

- Habitat individuel en rez-de-chaussée et R+1

7.6.3. EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Néant

7.6.4. ACCESSIBILITE ET DESSERTE

- Accessibilité externe aisée depuis le centre-ville

- Desserte secondaire peu structurante, même sous-dimensionnée en direction du secteur de La Montagne
- Desserte interne peu étoffée, souvent de faible gabarit
- Rupture marquée au Nord du secteur par la voie ferrée
- Accès directs nombreux sur la Route d'Entraigues

7.6.5. ENJEUX

- Qualifier l'entrée de ville route d'Entraigues
- Sécuriser les accès sur la route d'Entraigues
- Traiter l'interface Habitat/zone agricole et naturelle

Quartier la Montagne

Transport

 Parking

 Gare

----- Voie ferrée

 Voie primaire structurante

Voie secondaire structurante

 à une voie

 à deux voies

 à trois voies

Analyse du tissu

 Tissu dense de centre historique

 Tissu de faubourg (maison de ville)

 Habitat individuel groupé

 Habitat individuel pur

 Habitat diffus

 Logement intermédiaire

 Collectif

 Espaces d'activités

 Terrain de sport

 Equipements

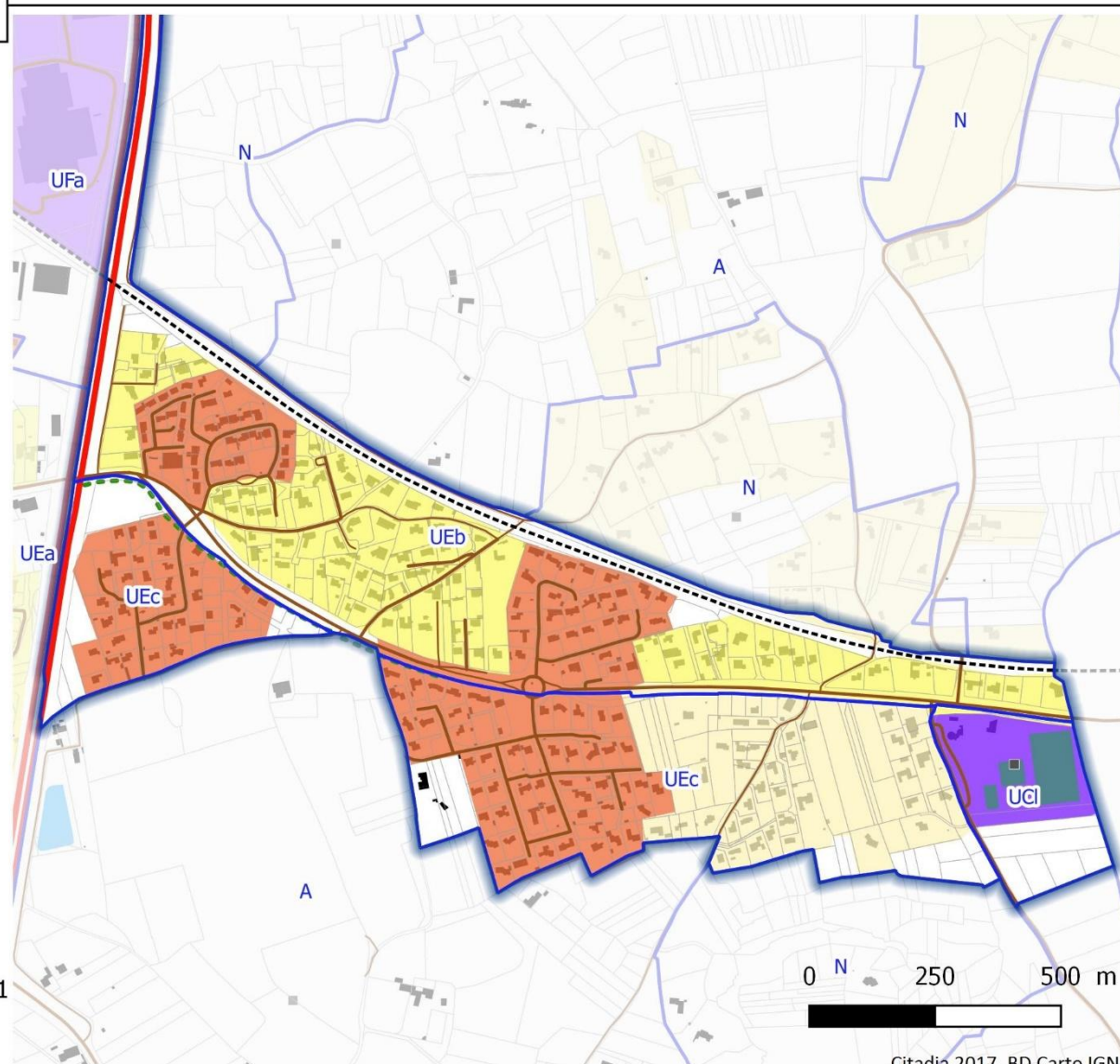
Prescription

 Alignements d'arbres

 Arbres classés remarquables

 Bâtiments identifiés à l'article L 123-3-1

 Zonage du PLU en vigueur



Citadia 2017, BD Carto IGN

CHAPITRE 2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. L'ARMATURE PAYSAGERE DU TERRITOIRE COMME SOCLE DU PROJET

1.1. UN TERRITOIRE DE CONFLUENCE

Le territoire communal s'étend sur une superficie de 3 340 hectares.

La commune de Sorgues appartient à l'entité géographique du **couloir rhodanien**, séparé de la **plaine du Comtat** par une ligne de collines : la **Montagne**, la **colline de Sève**, et la **montagne Sainte-Anne à Vedène**. Ces deux entités majeures communiquent par trois seuils qui intéressent directement la commune :

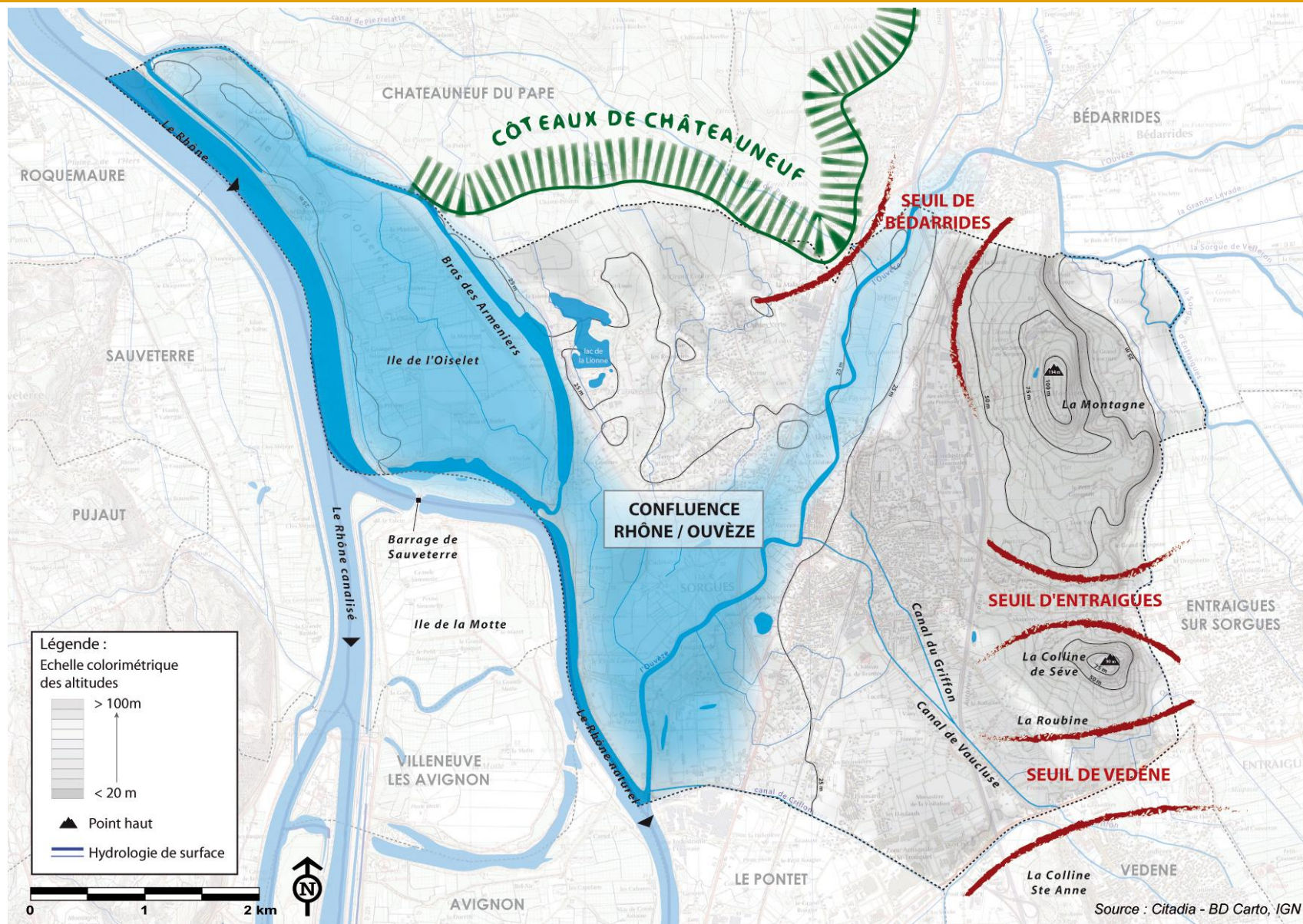
- Le **seuil de Bédarrides**, franchi par la RD 907 et l'A7 et caractérisé par le passage de l'Ouvèze
- Le **seuil d'Entraigues**, assurant la liaison Sorgues-Carpentras et permettant de rejoindre la route de Carpentras
- Le **seuil de Vedène**, assurant la liaison Sorgues-Vedène et marqué par la liaison Sorgues-Carpentras.

A la différence de Vedène (village de colline), de Bédarrides (village en position de seuil) et du Pontet (village carrefour), Sorgues se définit par sa position dans la plaine, en bord d'Ouvèze.

Le centre historique s'est installé contre la rivière, sur sa rive gauche, au point de passage en relation avec Châteauneuf-du-Pape, d'où son nom d'origine « Pont de Sorgues » qui indiquait son rôle de péage exercé au niveau du pont qui était autrefois défendu par un château.

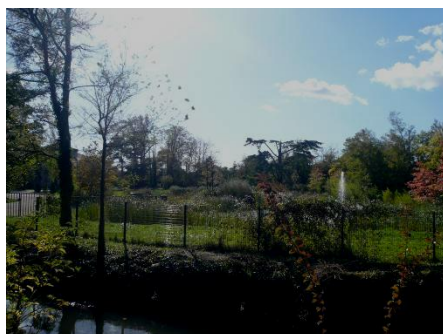
Le territoire se décompose en plusieurs entités distinctes bien identifiables :

- **L'île de l'Oiselet**, limitée à l'ouest par les digues du Rhône canalisé et à l'Est par le bras naturel des Arméniers,
- **La plaine rive droite de l'Ouvèze**, descendant en pente douce vers le sud depuis les coteaux de Châteauneuf-du-Pape et se terminant par la zone de confluence Rhône-Ouvèze,
- **La plaine rive gauche de l'Ouvèze**, où la ville s'est initialement implantée et largement développée, s'étendant jusqu'à la Montagne,
- **Les reliefs de la Montagne et de Sève**, marqués par des espaces boisés
- Et l'extrémité Est du territoire, riveraine de la Sorgue d'Entraigues, appartenant à la **vaste plaine Comtadine**.





Parc urbain du centre de loisirs - Centre-Ville



Parc urbain du centre administratif



Alignements de micocouliers-Quartier Chaffunes



Haies brise-vent - Quartier Chaffunes



Parking paysager - Quartier Chaffunes



Ile de l'Oiselet - Pont des Arméniers



Berges de l'Ouvèze



Terrasses de Châteauneuf-du-Pape

1.2. DES PAYSAGES NATURELS DE GRANDE QUALITE

Selon l'atlas des paysages du Vaucluse, la commune est concernée par l'entité paysagère « Le couloir Rhodanien ». Le fleuve, aujourd'hui canalisé, est bordé de collines calcaires qui forment plusieurs seuils. Dans cet espace intensivement mis en valeur, seules quelques îles ont encore un caractère naturel. Ce couloir a attiré les grandes infrastructures et les centres urbains.

Le fleuve a considérablement changé de visage depuis les aménagements réalisés dans les années 50 pour l'hydroélectricité, l'irrigation et la navigation. En amont, le canal de Donzère-Mondragon est venu doubler le cours du fleuve sur 28 km. Plusieurs barrages-écluses enjambent le fleuve : à Bollène, Caderousse, Sauveterre, Villeneuve. Ils font partie du patrimoine bâti moderne et constituent des sites fréquentés d'où l'on a des vues intéressantes sur le fleuve. Le cours a été régularisé, le fleuve endigué, mais plusieurs îles et îlots sont encore présentes ainsi qu'un étang à Mondragon (île vieille).

Les fermes implantées en zone inondable comportent un plan incliné destiné à mener les bêtes à l'étage en cas de crue ; à l'intérieur, le « récati » constitue l'endroit protégé, toujours à l'abri de l'eau. Des ouvrages plus importants marquent le paysage ; ainsi à Caderousse, la digue qui ceinture le village constitue un patrimoine bâti d'intérêt.

Les structures paysagères caractéristiques de cette entité sont :

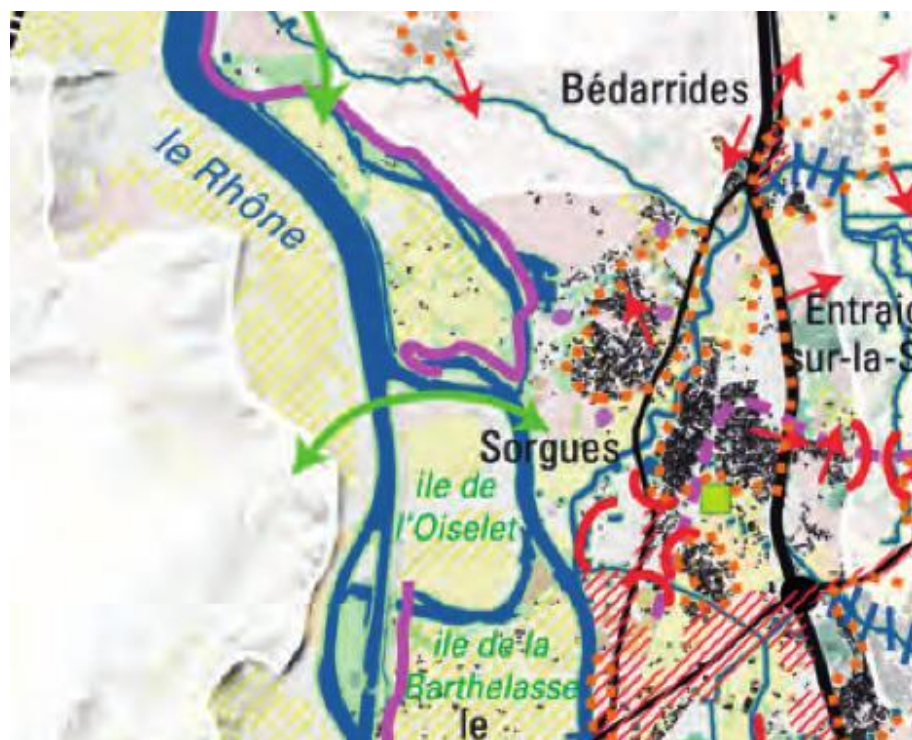
- Une concentration d'infrastructures rectilignes ;
- Les platanes en bord de route ;
- Les vastes parcelles agricoles ;
- Le fleuve et le canal ;
- Les voies rapides ;
- L'habitat dispersé ;
- Les villages en hauteur ;

- La ripisylve parfois épaisse.

Cette unité ne cesse d'être le lieu d'implantation de grands projets, avec un paysage en transformation continue. De nouveaux projets d'infrastructures sont prévus : échangeur autoroutier à Piolenc, véloroute Via Rhôna du Léman à la Méditerranée, poursuite de la LEO à Avignon. Des projets industriels ont vu le jour : implantation d'éoliennes, fermes photovoltaïques. De nouvelles zones d'activités et des quartiers d'habitation sont envisagés.

Les enjeux identifiés sur cette entité sont :

- Gérer durablement les structures du paysage et l'occupation des sols ;
- Valoriser les paysages fortement perçus ;
- Préserver les sites de riches paysagère ou écologique ;
- Les grands projets, enjeux paysagers à court terme.



-  vergers et cultures diversifiées
-  vignobles
-  paysage des cours d'eau
-  alignement d'arbres majeurs
-  ligne de vue principale
-  front urbain
-  site de richesse paysagère
-  corridor écologique à l'échelle du paysage
-  carrière et son périmètre d'extension
-  nouvelle infrastructure linéaire

Evolutions et enjeux paysagers - Source : Atlas des paysages du Vaucluse, 2017

1.3. DES PAYSAGES MODERNES CLOISONNES ET PEU LISIBLES

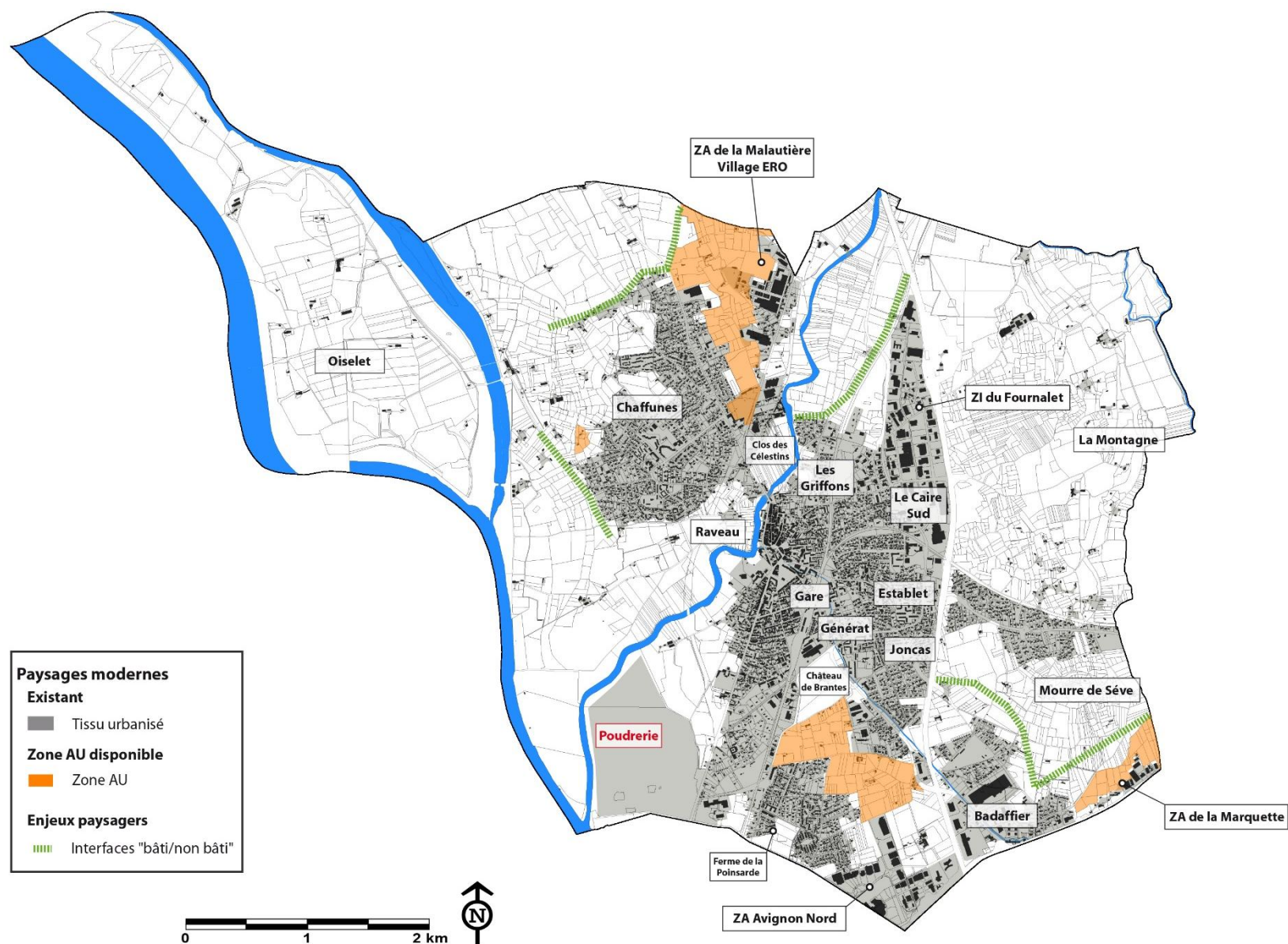
Le centre ancien s'est implanté dans la plaine de l'Ouvèze, en amont de la confluence. Il s'est ensuite développé, à la faveur des voies de communication :

- **Le long de la RD 907** : en direction du nord vers Bédarrides, en franchissant ainsi l'Ouvèze. Les activités économiques se sont implantées à la faveur du Village ERO (constitué dans les années 60), le long de la voie, ce qui pose aujourd'hui des problèmes d'accès et de sécurisation des flux automobiles. A l'ouest de la RD 907, les terrains agricoles et les gravières s'étendent jusqu'à l'Ouvèze et ont fait place à la déviation de la RD 907 séparant la poudrerie du reste de la ville. L'entrée de ville nord, peu qualifiée et hétérogène d'un point de vue paysager constitue un enjeu majeur dans le projet urbain de la ville.
- **Entre l'Ouvèze et la voie ferrée** : le centre ancien a connu un développement hétérogène vers le sud, jusqu'au pôle commercial d'Avignon Nord. Ce secteur accueille aujourd'hui, dans une zone hétérogène, les grandes emprises industrielles de la SNPE / Eurenco, le quartier résidentiel diffus de la Peyrarde, les Saules et Le Gros Clapier, ainsi que la Gare. Au nord, l'urbanisation s'est développée sous la forme d'habitat peu dense (quartiers du Château, des Crémades, des Ramières), seule la Cité des Griffons représente une certaine densité urbaine, mais la problématique sociale qui est liée en fait un site à fort enjeu, aux portes du centre-ville.
- **Au-delà de l'Ouvèze** : à l'ouest et au nord du centre ancien, le caractère inondable des terres agricoles a limité l'urbanisation de ces espaces qui occupent encore aujourd'hui une part importante dans le paysage agricole péri-urbain (secteur du Raveau, du Clos

des Célestins, de la Serre, des Faysses et des Jésuites). Ces secteurs constituent des espaces ouverts et inondables dont la vocation doit être affirmée dans le projet urbain (réflexion à mener sur la place de l'agriculture péri-urbaine et le devenir d'espaces libres dans le cadre de l'élaboration d'une trame verte d'agglomération).

- **Entre la voie ferrée et l'A7** : à l'est du centre ancien s'est développé un ensemble résidentiel mixte (entre la Route d'Entraigues et la rue Marius Chastel - au sud de la route d'Entraigues et jusqu'en entrée de ville), sous forme d'habitat individuel et intermédiaire (cité Maillaude, quartier Bel Air, Pamard, Les Herbages, le Jonquas et plus récemment les prairies du Jonquas) et ponctuellement sous forme d'habitat collectif (Cité Establet, Cité Générat). Plus au nord, sur la route de Bédarrides, en entrée de ville, s'est développée la zone industrielle du Fournale. Deux problématiques sont à étudier plus finement dans le cadre du projet urbain de la ville, d'une part la qualification des entrées de ville nord (Route de Bédarrides) et sud (ZA du Pont de la Traille et les Islettes) et d'autre part, la mise en réseau des espaces publics et espaces verts au sein de ces quartiers, qui aujourd'hui comptent peu d'espaces de proximité, propres au développement de la vie de ces quartiers.
- **Le long de la RD 942** : l'A7 constitue à l'est de la ville une limite à l'urbanisation qui a toutefois été franchie au niveau de la route d'Entraigues. Cette entrée de ville s'est urbanisée progressivement sous une forme plus ou moins diffuse, entre les espaces agricoles et viticoles de Barrette et Tout-Vent, et le Mourre de Sève. Ce secteur forme aujourd'hui un continuum urbain quasi-continu entre Sorgues et Entraigues. L'avenir de ce quartier insuffisamment équipé mais convoité constitue un enjeu du projet urbain de la ville.

- **Sur la route de Châteauneuf-du-Pape** : historiquement ce secteur était viticole. Il s'est développé quelques activités et un habitat individuel, soit sous forme de lotissements denses, soit sur des parcelles privatives au coup par coup. Ce quartier s'est peu à peu structuré autour du Boulevard Jean Cocteau et du Chemin de l'Oiselet. La route de Châteauneuf constitue aujourd'hui une entrée de ville nord, et un accès privilégié aux communes de Châteauneuf-du-Pape et Orange.
- **Sur le chemin de l'Oiselet** : ce secteur est formé d'une urbanisation diffuse, entre laquelle des espaces résiduels (des reliques agricoles ou des boisements) non bâtis s'insèrent dans ce contexte déjà urbain. L'habitat y est soit collectif (résidence l'Oiselay de l'Ouvèze), soit individuel en bande, soit dans le cadre de lotissements, soit sous forme de maisons individuelles (lotissements les Confines I, les Ritournelles, les Cadenières, les Genets, La Verdière). La densité du tissu urbain n'est aucunement proche de celle du centre, elle résulte d'une logique d'opportunité immobilière, plus que de structuration urbaine.
- **En limite sud du territoire** : on identifie un quartier résidentiel spécifique autour des cités ouvrières de Poinsard et Bécassières, en périphérie du centre et qui tourne le dos au grand secteur commercial d'Avignon Nord. Ce quartier souffre d'un éloignement du centre-ville de Sorgues et d'une faiblesse des équipements (seul le groupe scolaire des Bécassières constitue un espace de proximité et participe à la dynamique du quartier).



1.4. DES ENTREES DE VILLE PEU IDENTITAIRES, DES ESPACES PLUS CONFIDENTIELS A REVELER

La commune de Sorgues est concernée par de grands axes de circulation, la RD 942, la RD 907, la RD 225 et l'autoroute A7. Elle est donc soumise à l'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme. A cet égard, la circulaire n°96-32 du 13 mai 1996, permet d'apporter des éléments d'appréciation sur la qualité des entrées de ville.

Plusieurs entrées de ville ont été identifiées et font l'objet d'enjeux en matière de paysage et d'aménagement urbain, qu'il conviendra d'étudier dans le cadre du projet urbain pour leur donner une identité, en fonction de leurs usages et de leurs statuts.

La majorité des entrées de ville (nord et sud) sont composées d'un tissu d'activités omniprésent et fortement marqué. Cette prédominance de paysages d'activités nuit à la lisibilité des entrées de ville sur la commune et ne permettent pas toujours d'identifier l'entrée sur le territoire communal.

Celles-ci se composent généralement de deux séquences :

- **L'une à dominante d'activités et assez peu identitaire** (Secteur de la poudrerie sur la route d'Avignon, ZA Sainte-Anne Est et ZA du Pont de la Traille sur la route de Vedène, ZA de la Malautière sur la route de Bédarrides).
- **La seconde, plus urbaine, à dominante résidentielle et marquant réellement l'entrée d'agglomération** est bien identifiable par l'automobiliste ou le visiteur. Leur caractère urbain résulte de la présence d'un tissu résidentiel, d'espaces verts ou libres aménagés et de plantations d'alignement. La plupart font l'objet d'un traitement de la voirie (trottoirs et bandes cyclables), en accompagnement des espaces naturels ou agricoles identitaires (Canal de Vaucluse sur la route de Vedène, trame verte dense le long de la route d'Avignon, espaces agricoles

inondables sur la route de Bédarrides, espaces viticoles sur la route d'Entraigues.

Ces paysages d'entrées de ville, par leur hétérogénéité et leur mutation rapide, participent à la banalisation du territoire. La question de la localisation des activités en entrée de ville n'est pas à remettre en cause mais celle de la qualification de ce type de zones reste à débattre (traitement des espaces publics, du stationnement, des façades, de la signalétique...). Ces zones et leur image participent à l'identité de la ville et sont donc des secteurs d'enjeux forts en termes de qualification paysagère.

De même, dans les secteurs à dominante résidentielle, la question de l'accompagnement des constructions nouvelles doit être abordée dans l'élaboration du PLU. Plusieurs types de prescriptions pourront être inscrits dans le PADD : par exemple, la création et la mise en réseau des espaces verts urbains doit aboutir dans le PLU à une réflexion sur la trame verte urbaine, en complément de l'approche sur les trames naturelles précédemment évoquées.

Au-delà de ces entrées de ville majeures, plusieurs « portes » sur les espaces naturels, beaucoup plus confidentielles, ont été identifiées :

- A la sortie du quartier de Chaffunes en direction de l'île de l'Oiselet
- Au nord du centre-ville, au quartier des Faysses sur le chemin du Plan Est.

Ces entrées de ville secondaires gardent un caractère naturel et agricole dominant qui participe à la qualité et à l'image du territoire communal. Ces espaces de proximité pourront également faire l'objet d'une réflexion sur la trame verte urbaine et sur leur devenir en termes d'usages dans le cadre de la réflexion sur le projet urbain de la ville.

1.5. UNE HISTOIRE RICHE A L'ORIGINE D'UN IMPORTANT PATRIMOINE CULTUREL

La présence humaine est attestée sur le territoire depuis le Néolithique.

Le plus important site préhistorique se trouve au « Mourre de Sève ». Son occupation eut lieu entre le VI^{ème} et le II^{ème} siècle avant notre ère. Les fouilles ont mis à jour des vestiges prouvant des relations commerciales avec les Phocéens de Massalia.

Dans la seconde moitié du XI^{ème} siècle, un pont de pierre fut construit en remplacement d'un vétuste pont de bois. Désormais la cité, dès 1063, prit le nom de Pons Sorgie, Pons-de-Sorgo en provençal et Pont-de-Sorgue en français.

En 1317, Jean XXII fit édifier le premier palais pontifical sur les bases de l'ancien castrum. En 1322, l'Abbé de Cluny rétrocéda à la Papauté ses droits sur l'église paroissiale. En 1354, l'Hôtel des Monnaies, installé à l'intérieur du palais pontifical, cessa d'émettre pour être transféré à Avignon.

Le 2 août 1562, le palais pontifical, défendu par une garnison italienne, fut brûlé par le baron des Adrets qui ruina aussi le couvent des célestins à Gentilly.

La Révolution chassa les ordres religieux de la ville et en particulier les Célestins de Gentilly.

Alors que le débarquement se préparait en Provence, des raids aériens alliés qui bombardèrent la ville le 2 août 1944. Un dernier train de déportation passa à Sorgues le 18 août 1944 et des résistants aidèrent des prisonniers à s'évader. Le passage « du train Fantôme » est aujourd'hui célébré place Wettenberg devant le monument qui lui rend hommage.

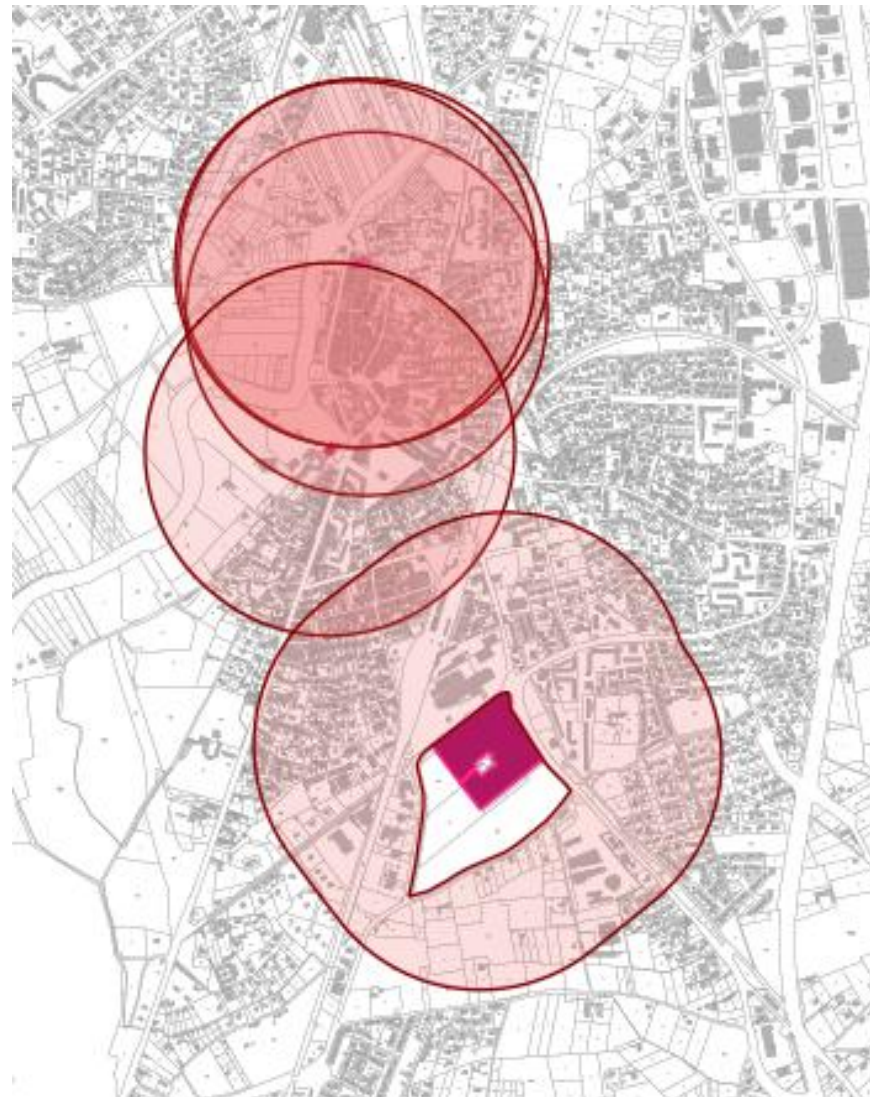
De cette riche histoire, le territoire de Sorgues garde de nombreux vestiges archéologiques et des monuments historiques de grande qualité.

1.5.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS AU TITRE DE LA LOI 1913

Sont inscrits comme monuments historique :

- La chapelle Sainte-Sixte (l'abside), partiellement inscrite le 28/10/1949 ;
- Le château Saint-Hubert (façade et couverture), partiellement inscrit le 28/10/1949 ;
- L'ensemble des bâtiments connu sous le nom de « Maison de la Reine Jeanne », immeuble inscrit le 26/04/1989 ;
- L'immeuble situé au 300 rue Ducrès (façade donnant sur la rue Ducrès et toiture), immeuble partiellement inscrit le 14/10/1991 ;
- Le pont des Arméniers, y compris les rampes d'accès et les massifs d'ancrage des câbles, inscrit le 05/11/2001 ;
- Usine de Beauport à Vedène, inscrit par arrêté du 08/07/2011 ;
- Bâtiment des étuves de l'ancienne usine de Garance à Vedène, classé par arrêté ministériel n°03 du 20/01/2015 ;
- Le Château de Brantes
 - Façades et toitures du corps principal et des 2 corps de bâtiments en aile, l'un sur cour, l'autre sur jardin ; portail, grille d'honneur et sol de la cour d'honneur, portails latéraux, inscription par arrêté du 06 novembre 1987 ;
 - Le jardin ordonnancé et son annexe à l'anglaise, le parc avec ses bosquets, ses allées, ses bassins, l'enclos de l'ancien potager verger avec ses murs de clôture et ses rigoles, le réseau d'irrigation parcourant les éléments énoncés ci-dessus, la chapelle avec le « cloître » et son jardin (cad. DA 1,2,3), inscription par arrêté du 26 septembre 2016.
 - Les effets de l'inscription sont pour l'essentiel une obligation pour le propriétaire de ne procéder à aucune modification sans avoir, 4 mois auparavant, avisé le

ministre chargé des affaires culturelles de son intention. Le ministre ne peut s'opposer aux travaux qu'en engageant une procédure de classement.



Certains périmètres de protection de monument historiques sur la commune de Sorgues, source : atlas des patrimoines

1.5.2. LE CHATEAU DE BRANTES PROTEGE PAR UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ET PAR UN PERIMETRE DE PROTECTION DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUE DE 500 M

Le domaine de Brantes fait l'objet d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) anciennement Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Une ZPPAUP avait été instauré par arrêté préfectoral du 29/11/1988. La ZPPAUP vient en complément des outils réglementaires de gestion des espaces de droit commun tels que le PLU.

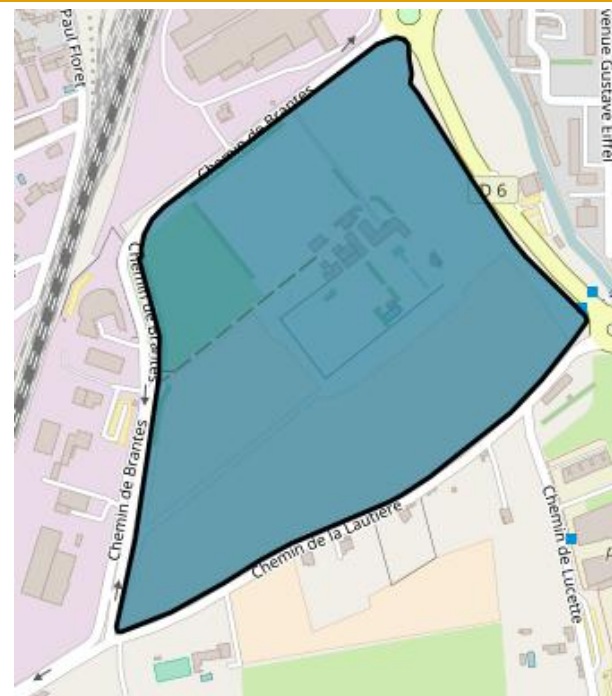
Cette ZPPAUP s'est transformée en Site Patrimonial Remarquable, conformément à la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Elle permet :

- D'identifier le patrimoine, les espaces publics et paysagers qui contribuent à la mémoire de la commune ;
- De déterminer un périmètre de protection adapté aux caractéristiques propres de ce patrimoine ;
- D'établir un document qui définit les objectifs de mise en valeur du patrimoine et les prescriptions et recommandations architecturales paysagères.

Le SPR constitue une véritable servitude d'utilité publique.

Le règlement de la ZPPAUP s'applique toujours sur la commune.

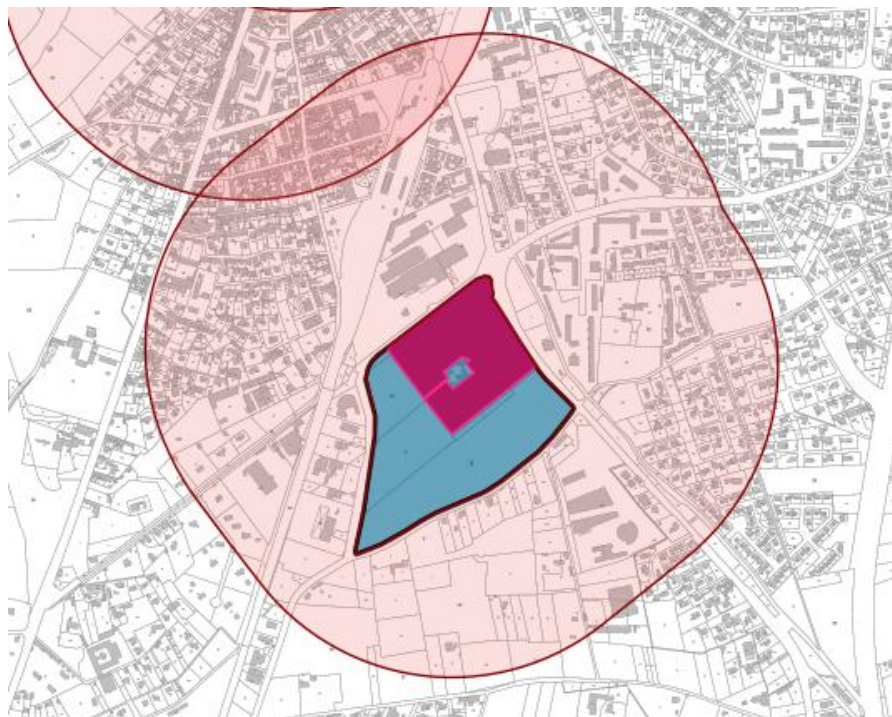


Le Château de Brantes, Source : atlas des patrimoines en bleu le périmètre du SPR

Suite à cette même loi du 7 juillet 2016, les abords de protection des monuments historiques ont été redéfinis.

En effet, en plus du SPR s'appliquant sur le château de Brantes, un périmètre de protection du château de Brantes a été redéfini comme le montre la photo ci-dessous.

Le périmètre de protection est de 500 m en partant des limites des parties inscrites par arrêté du 26 septembre 2016.



Périmètre du SPR du Château de Brantes (en bleu) et périmètre de protection des abords du monument historique Château de Brantes (en rouge clair), source : atlas des patrimoines

Ainsi, le PLU doit prendre en compte les servitudes relatives au SPR et celles relatives au périmètre de protection du monument historique du Château de Brantes.

1.5.3. LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

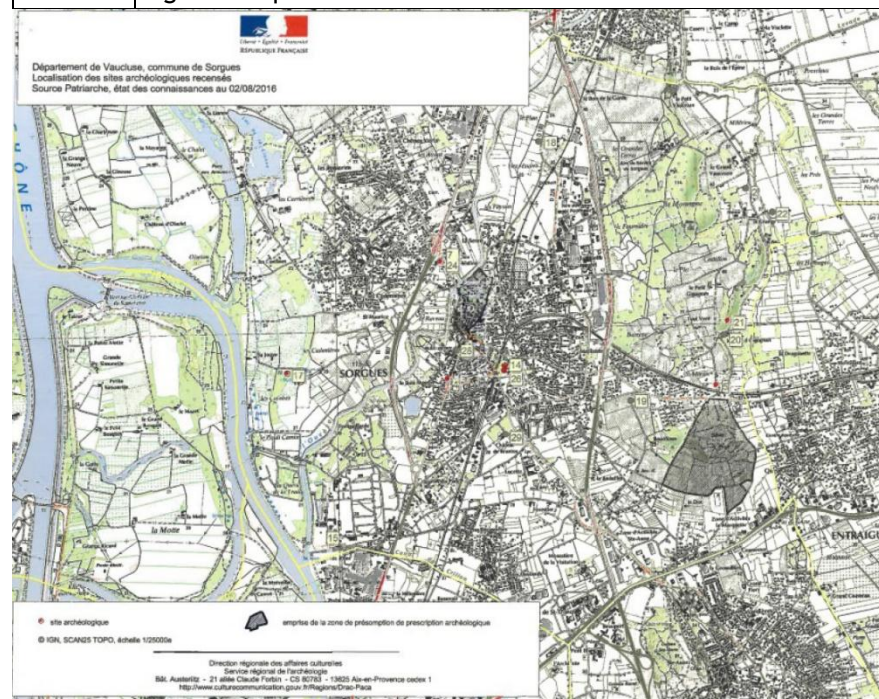
La commune de Sorgues comporte **31 sites archéologiques**, en l'état des connaissances au 02 août 2016 (inventaire DRAC PACA). Cet inventaire ne fait mention que des vestiges actuellement repérés, et ne peut en aucun cas être considéré comme exhaustif.

Ces sites sont répertoriés dans le tableau ci-dessous et localisée sur la carte suivante.

Numéro	Identification
1	Sorgues / le Mourre de Sève / Sève / oppidum / atelier de potier / Premier Age du fer
2	Sorgues / la villa du Grand Vaucroze / le Grand Vaucroze / villa / Haut-empire - Bas-empire
3	Sorgues / Pont de Sorgues / centre ancien / la ville Nord / village / Haut moyen-âge - Epoque moderne
4	Sorgues / Ferailles (les) / La Feraille / occupation / Age du fer ?
5	Sorgues / Saint-Martin / Saint-Martin / La Roubine Nord / l'Etang / habitat ? / Gallo-romain ?
6	Sorgues / Marquette Est (la) / le Duc / nécropole / Gallo-romain
7	Sorgues / Notre-Dame de Beauvoir / Le Grand Pont / chapelle / Moyen-âge classique
8	Sorgues / Abris de Sève / Abri Marcq / Sève-sud / occupation / Mésolithique récent
9	Sorgues / Eglise Saint-Sauveur ou chapelle Saint-Sixte / rue Saint-Sauveur / cimetière / église / Moyen-âge classique
10	Sorgues / Villa de la Marquette / Le Duc / habitat / Second Age du fer
11	Sorgues / Palais pontifical / / château fort / palais / Moyen-âge classique

12	Sorgues / Maison de la Reine Jeanne / 87, rue de la Tour / maison / Bas moyen-âge
13	Sorgues / Rempart / Vestige de l'enceinte du château / le château / enceinte / Moyen-âge
14	Sorgues / le couvent de Gentilly / le couvent / monastère / Moyen-âge classique
15	Sorgues / Port-de-la-Traille / habitat / Gallo-romain ?
16	Sorgues / Eglise Saint-Sixte du plan de la tour / la ville-Nord / église / Epoque moderne
17	Sorgues / Jouve / / cimetière / Moyen-âge ?
18	Sorgues / Jésuites (les)/ occupation/ Haut-empire
19	Sorgues / Mounery / nécropole / Gallo-romain ?
20	Sorgues / Grand-Gigognan/ Nécropole / Haut moyen-âge
21	Sorgues / Grand-Gigognan/Nord-Est / occupation / Bas-empire
22	Sorgues / Grange-Neuve Est / Milerieu-sud / occupation / Gallo-romain ?
23	Sorgues / Abris de Sève/Abri Marcq / Sève-sud / occupation / Néolithique ancien
24	Sorgues / Notre-Dame-de-Beauvoir / Le Grand Pont / cimetière / Moyen-âge classique
25	Sorgues / Villa de la Marquette / Le Duc / villa / Haut-empire
26	Sorgues / le château de Gentilly / Le Couvent / caveau / ossuaire / Moyen-âge - Période récente ?
27	Sorgues / Maisons médiévales de la rue Ducrès / / maison / Moyen-âge
28	Sorgues / Château de Saint-Hubert / / demeure / Epoque moderne
29	Sorgues / Château de Brantes / / demeure / Epoque moderne

30	Sorgues / Remparts du palais / / enceinte / Moyen-âge classique
31	Sorgues / Palais pontifical -salle de l'Audience / / Moyen-âge classique / bâtiment



Sites archéologiques - source : PAC de Sorgues

De plus, deux zones de présomption de prescription archéologiques ont été définies par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2003. Ces zones de présomption de prescription archéologique sont :

- Le Mourre de Sève, la Marquette ;
- Le centre-ville et son château pontifical.

Une zone de présomption de prescription archéologique n'est pas une servitude d'urbanisme. Elle permet à l'Etat de prendre en compte, par une étude scientifique ou une conservation éventuelle, les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement.

En effet, dans ces zones, toutes les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ainsi que les réalisations de ZAC devront être transmis aux services de la préfecture de région (direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de PACA) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le code du patrimoine.

Hors des zones de présomption de prescription archéologique, les personnes qui projettent de réaliser des aménagements peuvent, avant de déposer leur demande d'autorisation, saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

Dans tous les cas, les constructions ne doivent pas compromettre la conservation ou la mise en valeur de ces biens archéologiques.

- Vestiges du château féodal "le Castellas"

Construit par le pape Jean XXII : donjon carré et restes de courtines intégrés à des habitations. Localisation : centre-ville, rue du Château.

- Maison dite « de la Reine Jeanne »

XIV^{ème} siècle : ensemble des bâtiments, cour intérieure avec chapelle ;

Localisation : 87 rue de la Tour.

- Hôtel de la Monnaie (XIV^{ème} siècle)

Représentatif de l'architecture en Comtat Venaissin de cette époque.

Localisation : 300 rue Ducrès.

- Château Saint-Hubert (XVIII^{ème} siècle)

Belle façade avec pavillon central arrondi, couronnée d'une balustrade ornée de pot-à-feu. Ce château surplombe l'actuel parc municipal. Localisation : centre-ville, avenue d'Avignon.

- Château de Brantes (ou de Silvan)

XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècle : bâtiment central et 2 corps de bâtiment en aile ; portail, grille d'honneur ; jardin classé comme « remarquable » ; vaste parc planté sur le pourtour de grands platanes l'isolant des constructions modernes alentour. Cette propriété appartient toujours à la famille de Brantes. Localisation : route de Vedène.

- Monument du Train Fantôme

Hommage aux victimes du dernier train de déportation passé à Sorgues le 18 août 1944 et aux résistants ayant aidé les évadés.

Localisation : Place Wettenberg

- Pont des Armeniers

Pont suspendu au-dessus d'un bras du Rhône dit bras des Armeniers construit en 1925 pour remplacer les bacs soumis aux caprices du Rhône. Inscrit aux Monuments Historiques en 2001.

Localisation : île de l'Oiselay

- Eglise Saint-Sauveur

Elle date du XII^{ème} siècle. Saint-Sixte en est le patron.

- Château Gentilly

Accueille les enfants du Centre de Loisirs

Localisation : Rue de la Coquille

- Château Pamard

Siège du Centre de Loisirs - Localisation : Chemin du Badaffier

- Chapelle Saint-Sixte

Date du 12ème siècle abside enchâssée dans une habitation privée (inscrite aux Monuments Historiques le 28/10/1949). Seul le chevet est visible de la rue ainsi que la façade d'entrée.

Localisation : rue Saint-Sixte

- Monastère de la Visitation

Domaine de Guerre

- Roues à aubes

Route de Vedène, Centre-ville